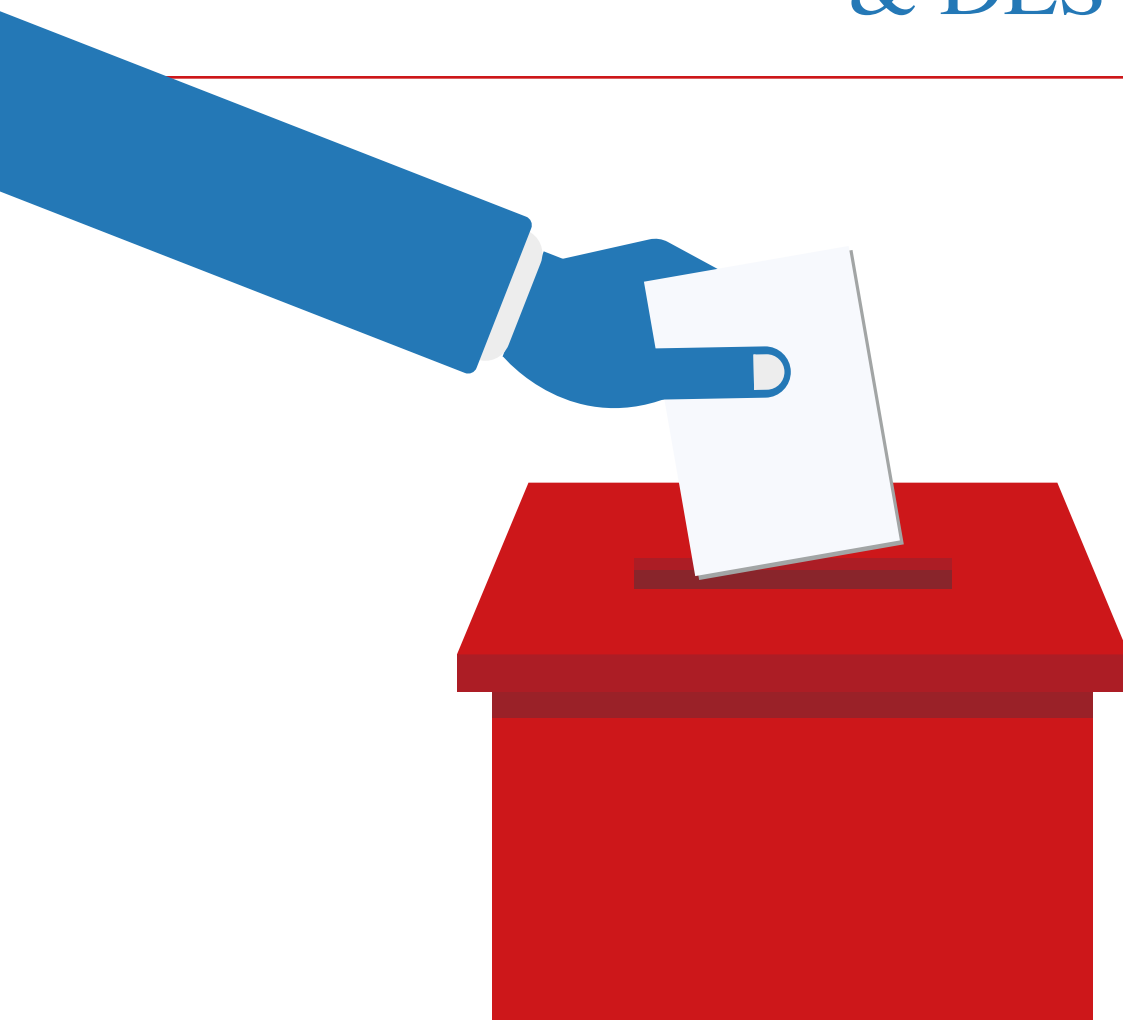


Le Journal des **BÂTONNIERS** & DES ORDRES

32

Août - Septembre -
Octobre



SPECIAL ELECTIONS CNB NOVEMBRE 2017

**Rencontre avec la
garde des Sceaux**

page 10

**Libre circulation dans
les Palais de Justice**

page 20

**Les candidats aux élections
soutenus par la Conférence**

page 24

www.conferencedesbatonniers.com



@conf_Batonniers



@ConférenceBâtonniers

SOLUTION **PRÉVOYANCE** KERALIS

BÉNÉFICIEZ DE VOS GARANTIES
DÈS 30 JOURS

**PLUS DE GARANTIES
C'EST L'ASSURANCE DE
PRESTATIONS AUGMENTÉES
ET DE REMBOURSEMENTS
PLUS RAPIDES.**

Concrètement la **prise en charge du salaire** est plus importante, la **rente d'invalidité** est majorée jusqu'à 100 % du net, le **capital décès** est augmenté voire doublé et le **délai de carence** est réduit à 30 jours au lieu de 90. Et en plus, nous mettons à disposition un nouveau **service d'assistance**, gratuitement.

Sans augmentation de nos cotisations, notre **SOLUTION PRÉVOYANCE** assure vos collaborateurs contre tous les aléas de la vie.



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite



Le Journal des Bâtonniers est

édité par

LEGI TEAM

17, rue de Seine

92100 BOULOGNE

Tél. : 01 70 71 53 80

Fax : 01 46 09 13 85

Site : www.legiteam.fr

Directeur

de la publication

Yves MAHIU

12, place Dauphine, 75001 PARIS

Tél. : 01 44 41 99 10

Fax : 01 43 25 12 69

conference@conferencedesbatonniers.com

www.conferencedesbatonniers.com

Directeur adjoint de la publication

Patricia LYONNAZ

Maquettiste

Cyriane VICIANA

pao@legiteam.fr

Dépôt Légal N°80019

ISSN : 1961-0688

Publicité

Régie exclusive pour la

publicité : LEGI TEAM

Tél. : 01 70 71 53 89

Responsables Publicité

Emmanuel FONTES

efontes@legiteam.fr

Aline ERRARD

a.errard@free.fr

Imprimeur

JF Impression

GAROSUD

296 rue Patrice Lumumba

CS 97874

34075 Montpellier Cedex 3

Les opinions émises dans cette revue n'engagent
que leurs auteurs.

Toute reproduction même partielle doit donner lieu à
un accord préalable et écrit des
auteurs et de la rédaction.

Sommaire

I - Edito	4/5
II- Vie de la Conférence	6/18
A - Universités d'été à Vichy	6
1- L'université d'été reste un moment plus fort que les autres	7
2 - Se Former participe à l'intérêt collectif	8
B - Rencontre avec la garde des Sceaux	10
C - Réception du président du Conseil constitutionnel	12
D - Naissance de Barreaux Data System (BDS), la filiale numérique de la Conférence des Batonniers	14
E - Une signature historique	16
F - Les ordres et les services rendus aux avocats	18
III - Focus	20/20
Libre circulation dans les Palais de Justice	20
IV - Libre Propos	22/23
Ordre et technologies : L'ordre doit être un exemple incitatif	22
V- Dossier	24/41
Les élections du collège ordinal du CNB	24
1 - Du collège ordinal du CNB et de son importance - Ce qu'il peut faire, ce qu'il doit faire	24
2 - Tout savoir sur l'élection du collège ordinal province	25
3 - Candidats des Ordre soutenus par la Conférence des Bâtonniers	26
4 - Profession de foi de l'équipe de candidats soutenus par la Conférence	27
5 - Portrait des candidats	28
VI - L'activité des Barreaux et des Conférences Régionales	42/43
Actions et initiatives	42
VII - La Conciergerie	44/45
Sur vos agendas : les Formations de la Conférence	44
Si vous Twittiez	44
Praeferentia	45
VII - Le Petit Journal de la Conférence des Bâtonniers	46/48
D'anciens bâtonniers, membres actifs de la conférence, se sont vus remettre récemment des décorations	46
Cette année la Juris'Cup avait la forme olympique	48
VIII - WWW.VILLAGE-JUSTICE.COM	50/50
Offres d'emplois	50

Editorial

Les grands chantiers de la justice : mythe ou réalité ?

Mes chers confrères,

La Justice est riche de ministres, pauvre de deniers. De 1870 à 1939, 96 gardes des Sceaux se sont succédés place Vendôme.

De 1944 à 2017, ils furent 52...

Les lieux sont pourtant agréables, la vue splendide, le jardin bien entretenu et le quartier est plutôt bien famé, entre le Ritz et les joailliers... Mais nos ministres font trois petits tours et puis s'en vont ! Parfois, à bicyclette, ce qui est plaisant...

Tous ont néanmoins leur grande œuvre : pour Madame Taubira, ce fût la « Justice du XXI^e siècle », pour Madame Belloubet, ce sont les « grands chantiers » : excusez du peu dans un cas comme dans l'autre. Seul, Monsieur Urvoas, modestement, avait limité son ambition à remettre des sous dans la caisse.

Peine perdue...

A peine retourné dans les brumes de son Finistère, on a détricoté le bas de laine qu'il avait repris : l'argent n'est pas pour les juridictions, il est pour la pénitencière : d'ailleurs, on va construire 15 000 places nouvelles de prisons... Refrain connu. Le projet de budget 2018 prévoit le recrutement de 1.000 personnes contre 2 100 l'an passé : 295 devraient concerner les juridictions (100 magistrats, 147 greffiers, 48 juristes assistants) alors qu'il manque 400 magistrats et 800 greffiers. Quelle sera la vacance de postes l'année prochaine ?

D'Aguesseau, Maupeau et leurs illustres prédécesseurs avaient ce que n'ont pas nos ministres actuels : du temps.

Trois mois pour réformer une institution judiciaire si malade, c'est bien peu...



C'est pourtant le délai que s'est imparti notre garde des Sceaux quand le Sénat ou Monsieur Urvoas encore récemment réclame un véritable plan quinquennal de sauvetage.

Ne confondons pas vitesse et précipitation !

Cinq grands chantiers, tous menés dans la plus large concertation, nous annonce-t-on : admettons-en l'augure, même si les expériences passées peuvent nous laisser quelque peu dubitatifs sur la volonté d'une réelle concertation avec les pouvoirs publics. La Chancellerie peut donner un signe fort de cette volonté : qu'elle déclare nettement que dans le cadre du chantier de la simplification de la procédure civile, elle accepte de reconsidérer les récents décrets réformant la procédure d'appel, qui ne simplifient rien, compliquent tout et ne peuvent être regardé que comme le moyen surnois d'éviter le juge d'appel... ; que sans tarder, elle explique ce que l'on entend par maintien de « lieu de justice », notion vague qui va de celle de juridiction à celle de guichet de renseignements ; qu'elle affirme clairement comme l'a fait Madame Belloubet à Bordeaux que le « tout numérique » n'était pas la seule solution envisagée.

Le bureau de la Conférence travaille d'arrache-pied à la défense de l'implantation de l'institution judiciaire dans nos territoires et les barreaux ont compris qu'il était temps de se mobiliser.

Lors de la Convention nationale des avocats, le président du CNB déclarait que « longtemps les avocats ont vécu sur un modèle d'exercice

professionnel reposant sur une territorialité limitée. Dans le cadre du ressort de nos tribunaux de grande instance, les maître-mots étaient maillage territorial, proximité, rattachement à un barreau et postulation. Cette conception relève désormais de l'exception si ce n'est de l'histoire ».

Paradoxalement, cette vision de l'avenir est passéiste : elle consiste à opposer l'ère du numérique à celle privilégiant les rapports humains.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux, la première devant être uniquement au service de la seconde.

Au contraire, on voit réapparaître dans de nombreux domaines une économie fondée sur la proximité, le collaboratif, les rapports humains, parce qu'elle facteur de qualité.

Dans le domaine de la justice, la responsabilité de tous est grande : l'insécurité, l'immigration, le chômage ne sont pas la seule explication à la

montée des populismes de toutes natures. Le sentiment d'abandon de l'Etat de ses territoires ressenti par une certaine population, notamment celle des provinces, nourrit aussi cette tentation : perte du sens de l'autorité de l'Etat, frustrations de toutes sortes sont autant de facteurs générant un puissant sentiment d'injustice particulièrement dangereux pour une société démocratique.

Au-delà de tout intérêt corporatiste, l'enjeu actuel est celui de la paix sociale : que l'on prenne garde de ne pas l'oublier !

Ne nous endormons donc pas, battons-nous pour l'idéal de justice auquel nous croyons : une justice à visage humain, qui reste proche du citoyen, accessible et compréhensible pour lui, une justice qui ne cède pas à la facilité mais reste exigeante de qualité. C'est notre responsabilité, notre devoir.

Yves MAHIU
Président de la Conférence des Bâtonniers



AXA SOLUTIONS COLLECTIVES

La puissance du collectif au service de tous

Bâtonniers - avocats

Avec LPA, un programme de prévoyance décès / arrêt de travail, construit pour répondre à vos attentes spécifiques.

AXA partenaire de LPA - La Prévoyance des Avocats

réinventons / notre métier 

Publicité

Universités d'été à Vichy

Pour cette 5^{ème} édition de l'Université d'été des barreaux, plus de 100 bâtonniers et membres du bureau de la Conférence des bâtonniers se sont rassemblés à Vichy, dans l'Allier, du 30 août au 2 septembre derniers. Inscrit dans le cadre des formations de la Conférence, le rendez-vous se voulait évidemment studieux et les avocats ont travaillé avec beaucoup d'intérêt et de sérieux sur la toujours riche problématique du « tableau de l'ordre ». Mais conformément à la philosophie de cette université d'été, l'heure était aussi au partage de moments emplis de convivialité, ainsi qu'à la découverte de la richesse de la cité thermale.



Dès le premier soir, le mercredi 30 août, il y avait foule dans la salle de réception de l'hôtel des Célestins, l'un des plus beaux établissements hôteliers de Vichy. Les vacances terminées, c'est avec sourire et entrain que des bâtonniers venus de toute la France s'étaient donné rendez-vous dans le cadre de cette nouvelle université d'été. Après Biarritz et Nice lors des précédentes universités, les avocats découvraient une autre ville d'eau, baignée par le Lac d'Allier et située non loin de la chaîne des volcans d'Auvergne.

En cette soirée d'accueil, Bernard Truno, bâtonnier de l'ordre des avocats de Vichy-Cusset, disait d'ailleurs sa « fierté » d'accueillir cet événement dans sa ville. « *C'est important pour le rayonnement du barreau local, ça le rend visible* ». Mais le bâtonnier n'en oubliait pas que ses convives étaient aussi là pour travailler et débattre autour de diverses questions : Comment s'inscrit-t-on au tableau de l'ordre ? Comment exerce-t-on son rôle de bâtonnier ? Quelles sont ses missions ? Pas de doute : la formation allait être riche en enseignements pour ses participants.

Les congressistes, d'ailleurs, faisaient rapidement part de leurs attentes. À l'image de Pascale Girma, bâtonnière élue du barreau de Carpentras, qui prenait part à sa première Université. « *Ce temps de formation est l'occasion d'échanger avec des confrères et de rencontrer d'autres avocats. C'est aussi le moment de perfectionner certaines bases. Quand on est bâtonnier, on se doit de bien tenir le tableau de l'ordre* ». Ayant fait le long déplacement pour l'occasion, Ahmed Idriss, bâtonnier du barreau de Mayotte, avait aussi des souhaits : « *Apprendre et approfondir certaines règles déontologiques liées au tableau de l'ordre. Venant d'un petit barreau, cela ne peut-être qu'utile* ». C'est dire si les avocats avaient soif d'apprendre ou réapprendre.

Dès le lendemain, jeudi 31 août, les bâtonniers se mettaient au travail sans tarder. Rendez-vous était donné dans un lieu particulièrement somptueux lui aussi : le Palais des Congrès de Vichy, jouxtant l'Opéra, monument de style Art-Nouveau dont les congressistes n'ont pas manqué de souligner la splendeur. Mais l'heure n'était pas encore à la visite culturelle : les travaux étaient ouverts par Bernard Truno et Yves Mahiu, président de la Conférence. Présentation des conditions générales d'inscriptions, détail de la procédure d'inscription, choix du domicile professionnel...bien des questions étaient à soulever autour de ces différents thèmes. Sur l'estrade, les animateurs se faisaient un devoir de répondre à chacune des questions. Se trouvaient parmi eux Michelle Billet, trésorière de la Conférence des Bâtonniers; Abed Bendjador, président de la Conférence régionale des bâtonniers d'Auvergne et de Loire; Marie-Christine Mouchan, présidente de la commission Déontologie et assistance aux Bâtonniers ; Bernard Chambel, ancien président de la Conférence et enfin Olivier Fontibus, président de la commission ordinale de la Conférence.

Les deux matinées suivantes, pour un total d'une dizaine d'heures de formation, les débats se poursuivaient tambour battant avec, notamment, l'évocation de la « sortie du tableau » et de « l'interprofessionnalité », thèmes notamment abordés à l'estrade par Jérôme Gavaudan, qui deviendra le Président de la Conférence des Bâtonniers au 1^{er} janvier 2018. Il succèdera à Yves Mahiu, l'actuel président, qui s'est réjoui de la teneur de l'ensemble des interventions.



« L'université d'été reste un moment plus fort que les autres »

Interview d'Yves Mahiu, président de la Conférence des bâtonniers

Missions des bâtonniers, indépendance de l'avocat, justice prédictive, maillage territoriale de la Justice... Autant de thèmes qui ont été abordé pendant ces journées d'échange et de formation sur lesquels revient le président de la conférence.



Quel est l'objectif principal de cette université d'été :

C'est un moment important pour les bâtonniers, qui remplissent une fonction de plus en plus complexe avec des tâches de contrôle, de comptabilité et de formation. Si on veut que le bâtonnier rende un service de qualité, il faut le former. La Conférence propose plusieurs sessions de formations par an. Mais l'université d'été reste un moment plus fort que les autres .

C'est aussi l'occasion de rappeler l'importance des Ordres ?

Oui. Quelle que soit la taille du barreau, il y a partout les mêmes défis. Les ordres sont indispensables à l'exercice par les avocats d'une défense libre et indépendante.

Cette université est aussi un moment d'échange ?

Il y a, en effet, des échanges sur les modes de fonctionnement des uns et des autres. C'est bon pour les bâtonniers de se connaître, cela renforce l'ordinalité.

Le Bureau de la Conférence s'est réuni à l'occasion de cette Université d'été. Quels thèmes y ont été abordés ?

Le bureau a notamment travaillé sur la question du numérique dans le travail de la justice. Nous avons évoqué la justice prédictive, qui permettra d'anticiper certaines décisions de justice. Cela peut-être une révolution dangereuse. Nous avons aussi parlé des audiences par visio-conférence. Le numérique doit être un outil au service du justiciable. Mais le justiciable doit continuer de se rendre dans les lieux de justice, qui sont des lieux de symbole.

À noter que, outre la question du numérique, la question d'une justice au plus proche des citoyens s'est aussi invitée à la table des conversations entre congressistes. « Il faut que le justiciable soit proche du tribunal et des avocats. Les barreaux sont le maillage de la justice sur un territoire. La suppression de tribunaux peut dans certains secteurs être une catastrophe. On est là pour défendre les citoyens, on veut pouvoir le faire au mieux », soulignait sur le sujet Abed Bendjador, président de la conférence régionale des bâtonniers d'Auvergne et de Loire.

Enfin, comme toujours, ce séjour de trois jours à Vichy a été l'opportunité pour les avocats venus d'horizons divers de découvrir la ville thermale. Des visites de la ville leur ont été proposées, pour découvrir la richesse architecturale héritée du Second Empire et des séjours de Napoléon III, mais aussi pour comprendre pourquoi les atouts de la ville (beaucoup d'hôtels, réseau postal important) l'ont amenée à devenir capitale de l'Etat Français entre 1940 et 1944. Ville thermale oblige, des soins de cure étaient aussi proposés, et nombre de congressistes se sont fait une joie de découvrir les vertus vivifiantes des eaux de Vichy, avant de retrouver leurs barreaux d'origine.

Propos recueillis par Pierre Géraudie

« Se former participe à l'intérêt collectif »

Interview de Bernard Truno, bâtonnier du Vichy-Cusset

Les avocats de la cité thermale qui accueillait cet été les universités de la Conférence s'étaient préparés à ces rencontres tout au long de l'année. Retour sur cet événement avec un de ces ordonnateurs, le bâtonnier du Vichy-Cusset.



Quel bilan tirez-vous de cette université d'été qui s'est déroulée à Vichy ?

Le bilan est très positif. Tout le monde était content, et même surpris par la qualité des infrastructures de la ville. Beaucoup de participants ont d'ailleurs dit qu'ils reviendraient à Vichy. Je suis également très satisfait de la qualité des travaux et des débats. Il y a eu beaucoup d'échanges et de discussions.

Cette formation répond à une attente des bâtonniers ?

Oui, il y a toujours des choses à savoir propres à l'exercice de la fonction de bâtonnier. L'objectif de la formation est de donner des réponses pratiques aux avocats pour qu'ils puissent exercer leur activité au mieux. Se former participe de l'intérêt collectif.

Le thème du « tableau de l'ordre » suscite toujours beaucoup de questions. Une interrogation est revenue à de nombreuses reprises, celle de savoir quelle date doit faire foi pour l'entrée des avocats dans la profession. C'est une question importante ?

Oui, cette date compte pour le calcul des cotisations, mais aussi pour déterminer l'ancienneté dans la profession. Elle détermine, par ailleurs, l'ordre de passage des avocats lors des audiences. En théorie c'est la date de prestation de serment qui doit faire foi. Pour ce qui est de l'entrée dans un Ordre, c'est le conseil de l'Ordre qui statue.

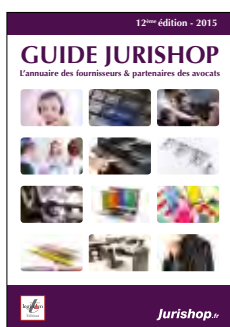
En marge de la formation ordinaire, les membres du bureau de la Conférence se sont réunis. Quel thème majeur y a été évoqué ?

Nous avons beaucoup parlé de proximité. La justice de proximité fait le ciment de notre société, notamment dans le traitement de litiges liés au droit de la famille, ou encore pour ce qui est de la résolution des litiges du quotidien.

Une pétition pour « une justice proche des citoyens » a été signée par les bâtonniers lors de cette université d'été. Le sujet concerne donc tout le monde ?

Oui, la proximité est une problématique rencontrée par tout le monde. Dans certains départements, les tribunaux les plus proches se trouvent à plus d'une heure de route. En supprimant les tribunaux, en éloignant les instances de régulation des citoyens, les différends ne se règlent pas. Or cela peut participer à exercer de mauvais sentiments.

Propos recueillis par Pierre Géraudie



Guide Jurishop

L'annuaire des fournisseurs & partenaires des avocats

Unique en son genre, ce guide référence depuis 12 ans l'ensemble des partenaires et fournisseurs des avocats (informatique, traducteurs, robes d'avocats, éditeurs, recrutement, annonces et formalités légales, agences de communication, déplacements professionnels, formations, mobiliers de bureaux...)

Pour recevoir un exemplaire gratuit
contactez Emmanuel Fontes au 01 70 71 53 89
ou bien par Mail à efontes@legiteam.fr



NOUVEAU !

PASS AVOCAT

Vos formations Dalloz
en illimité
Pendant 1 an



TARIF :
2250 € HT
Pour 1 an

Retrouvez le PASS AVOCAT
sur www.dalloz-formation.fr
Tél. : 01 40 64 13 00

Rencontre avec la garde des Sceaux



Le 28 août 2017, le Président Mahiu et le Président Forget étaient reçus à la Chancellerie par Madame Belloubet, garde des Sceaux. A l'occasion de cet entretien qui devait durer près de 2 heures, ont été abordés les différents sujets qui sont la préoccupation des avocats actuellement, au premier rang desquels la réforme de la carte judiciaire annoncée par le candidat Macron.

Les représentants de la Conférence ont fait part des inquiétudes des barreaux et ont demandé des éclaircissements sur les projets de la Chancellerie à cet égard.

La garde des Sceaux a souligné la nécessité, selon le gouvernement, d'une adaptation des territoires et de l'activité des cours d'appel au regard notamment de la révolution numérique ; elle a indiqué que dans un second temps, plus éloigné, une réflexion serait élaborée autour des juridictions de première instance.

Ces propos ont d'ailleurs été confirmés par la garde des Sceaux lors de la présentation des cinq chantiers de la justice,



le 5 octobre dernier, place Vendôme, le ministre de la Justice insistant sur sa volonté d'ouvrir une large concertation, mission confiée à Messieurs Raimbourg et Houillon, anciens présidents de la commission des lois.

Les propos de Madame Belloubet se sont voulus apaisants et rassurants.

C'est donc avec surprise que reçu à nouveau à la Chancellerie par le directeur de cabinet, le Président de la Conférence des bâtonniers s'entendait dire que les travaux confiés à Messieurs Houillon et Raimbourg portaient également sur les juridictions de première instance.

Des éclaircissements ont été immédiatement demandés à la Chancellerie, mais n'ont pas encore été fournis à ce jour. Une nouvelle rencontre avec la garde des Sceaux a été programmée le 11 décembre.



L'information juridique

<http://juris.kentika.com>

J'ai besoin de toute l'information à portée de clic

Pour les affaires que l'on me confie, **les contrats que j'encadre**, suivre mes dossiers quotidiens **pour défendre au mieux les intérêts** de ceux qui me font confiance !



Recherche unique

Pour offrir un point d'accès unique aux informations internes comme externes, au bureau ou en situation de mobilité



Respect des règles

Pour organiser par affaire ou par projet, documents sensibles ou publics, en fonction du rôle et des prérogatives de chacun



Référentiel d'indexation

Pour structurer et pérenniser d'importants volumes d'informations...
Car les documents de travail d'aujourd'hui sont la mémoire de demain



Institution

« Son ergonomie, son adaptabilité, ses multiples fonctions de gestion des droits, de paramétrage et de personnalisation et son interopérabilité avec les autres couches logicielles présentes au sein de l'institution ont fait de l'outil Kentika une valeur sûre. »



Class action

« Une base de données permettant d'archiver les millions de pages de documents, d'y faire des recherches plein texte, de les annoter et de les partager en réseau et avec le grand public. Ce fut un instrument inestimable pour nous. »



Base de connaissances

« Le portail intranet est découpé en onglets par communauté de pratique : Banking & Finance, Investment Management, Corporate, Tax, Commercial & Litigation. Chaque avocat spécialisé sur un de ces domaines peut rechercher et consulter des documents dédiés à son activité et ses spécificités. »

Retrouvez Kentika sur les réseaux sociaux et restez connectés à l'activité de votre secteur !



@KENTIKA_



www.linkedin.com/company/kentika

Depuis 1988, Kentika accompagne les acteurs du monde juridique dans la gestion de leurs informations et l'accomplissement de leurs missions : cabinets d'avocats, barreaux, ministères, services juridiques.



L'information juridique

<http://juris.kentika.com>

Réception du président du Conseil constitutionnel



Habitée à recevoir des têtes couronnées, la salle à manger de la place Dauphine accueillait le 27 septembre dernier, à l'invitation du Président Mahiu, Monsieur Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel, qu'entouraient le

bâtonnier Gavaudan, Premier Vice-Président de la Conférence et les bâtonniers Fontaine, Chaumont, Fontibus et Raffin.

Le bâtonnier Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris, s'est joint à ce dîner en ami.

Le privilège d'une intelligence brillante est celui de la simplicité. Monsieur le Président Fabius en a témoigné en cette occasion, en abordant très librement sa vision du rôle du Conseil constitutionnel, mais aussi les sujets d'actualité de la profession d'avocat et en particulier celui de la justice et des territoires, qui ne pouvait le laisser insensible notamment en raison de sa qualité d'ancien député de la Seine-Maritime. En présentant la « Nuit du Droit », qui a rencontré tout récemment un très vif succès, il a démontré son intérêt pour la famille juridique et judiciaire.

La Conférence des Bâtonniers s'est félicitée de la qualité d'écoute du Président Fabius et de la convergence de vues qui est apparue au cours de cet échange.

Eric Raffain, membre du bureau

30 novembre

Paris

**Installation
des avocats**



AVOCATS, COMMENT S'INSTALLER EN 2018 : LE B.A.BA DU BUSINESS MODÈLE POUR UNE PROFESSION EN PLEINE TRANSFORMATION.

Financement, nouveaux marchés du droit,
nouvelles technologies, soft skills...,
autant de sujets que nous allons aborder
lors de cette 4^{ème} soirée de l'installation.

**Places limitées à 100 personnes - pré-inscription obligatoire par mail à
amalmanche@legiteam.fr**



Trois heures d'insomnie
et Sophie s'approprie
la prise d'une garantie
réelle.

FORMATIONS ASSISTANT(E) & SECRÉTAIRE JURIDIQUE

ENADEP.COM



ÉVOLUEZ OÙ VOUS VOULEZ, QUAND VOUS VOULEZ.

Le matin dans les transports, pendant la pause déjeuner, le soir dans son canapé... avec les formations certifiantes de l'ENADEP il n'y a pas d'heure, ni d'endroit pour parfaire ses connaissances juridiques. Fini les contraintes, on évolue efficacement et à son rythme, tout en bénéficiant d'enseignements présentiels et d'un accompagnement personnalisé tout au long de sa formation.



PRÉSENTIEL



E-LEARNING



ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



FORMATIONS
CERTifiantes

Naissance de Barreaux Data System (BDS), la filiale numérique de la Conférence des Bâtonniers



*François Axisa
Ancien bâtonnier
Président délégué de la SCB*

Le 24 juin 2016, réunie à Nantes en marge de l'assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers, l'assemblée générale des actionnaires de la SCB adoptait une modification de ses statuts autorisant la société à créer des filiales.

Bien évidemment cette modification ne devait rien au hasard mais correspondait à l'expression d'une volonté politique et, dans une moindre part, à la satisfaction d'une nécessité technique.

Nécessité tout d'abord dans la mesure où la création en octobre 2013 par la SCB, à la demande de la Conférence et du barreau de Paris, du site de conservation de l'acte d'avocat (Avosacts) ne pouvait être maintenu que par une filiale dédiée.

Volonté politique ensuite. Comment relever aujourd'hui le défi de la nécessaire mutualisation des services auquel les ordres et, de façon plus générale notre profession, sont confrontés ?

Les nombreuses opportunités que nous offre le numérique pour affronter ces nombreux challenges sont autant d'évidences.

Evidence de l'environnement digital qui est le nôtre mais aussi et surtout celui de nos clients et celui des pouvoirs publics.

Evidence de nature économique qu'il n'est pas nécessaire de développer, quelles que soient les réserves qui pourraient parfois légitimement s'exprimer.

Evidence d'une évolution que nous devons affronter et non subir.

Pour rester acteur de la construction de notre avenir, laquelle peut se résumer dans l'adage « gouverner c'est prévoir », la filiale de la SCB baptisée « Barreau Data System » voit donc le jour.

Il s'agit d'une SAS à capital variable qui a donc vocation à accueillir notamment toutes les institutions politiques ou techniques qui voudraient participer à ce projet.

Les membres fondateurs en sont la Conférence et la SCB qui détient 95 % du capital social de 500 000 € pour des raisons d'intégration fiscale.

L'objectif affiché est de se doter d'un outil technique performant pour nous permettre d'apporter des réponses mutualisées et professionnelles aux nombreuses problématiques actuelles et à venir :

- développement de plateformes telles que la conservation de l'acte d'avocat, mais aussi bien d'autres,
- la conservation des données numériques dans un périmètre sécurisé et maîtrisé par la profession, respectueux de notre secret professionnel, avec la création d'un data center ouvert à toutes les institutions de la profession et en particulier aux ordres pour l'archivage des cabinets en déshérence, mais aussi à terme à l'ensemble des cabinets,
- la justice dite « prédictive » sujet qui va s'avérer décisif pour nombre de nos confrères,
- une activité de services numériques proposés à la profession mais aussi, au-delà des avocats, en direction de nos clients et plus largement du public.

La légitimité de nos institutions repose sur leurs capacités non plus seulement de représentation mais aussi et surtout d'adaptation aux défis d'une époque de véritable révolution de notre exercice professionnel.

C'est bien ce qu'a voulu entreprendre la Conférence en s'appuyant logiquement sur les moyens que lui donne cet organe technique unique de la profession dont la réussite n'est plus à vanter : la SCB.

Souhaitons longue vie et totale réussite à BDS !



**protège l'Avocat
contre les arrêts
de travail, l'invalidité,
le décès.**

**Des contrats adaptés
à la profession d'avocat
pour plus de sérénité
dans l'exercice
de leur activité.**

www.laprevoyance.org

Les  de LPA

LPA, c'est aussi :

- **Frais Généraux Permanents**
- **Complémentaire frais de santé**
- **Retraite complémentaire loi Madelin**

Tous les produits souscrits par LPA
sont exclusivement distribués par

SCB

SOCIÉTÉ DE COURTAGE
DES BARREAUX

S.C.B. Société de Courtage en Assurances immatriculée
au Registre Unique des intermédiaires d'assurances
sous le N° 07 005 717 - www.orias.fr

- Bénéfice du Guichet Unique pour une coordination des règlements entre les différents régimes de protection sociale dont l'avocat bénéficie
- Possibilité de bénéficier du cadre fiscal avantageux de la loi Madelin
- Une offre packagée comprenant un ensemble de garanties qui s'adapte automatiquement à l'évolution de vos revenus
- Une offre sur-mesure pour laquelle chaque garantie peut être souscrite individuellement

Pour toute information contactez-nous :

- **par téléphone : 04 42 26 47 61**
- **par mail : lpa@scb-assurances.com**



Une signature historique

Les barreaux s'engagent pour la déclaration universelle des droits de l'Humanité



Le 2 novembre 2015 à la demande du Président de la République, Corinne Lepage a rédigé la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité. Cette Déclaration vise les états, mais aussi la société à travers notamment ceux qui la défendent et protègent ses droits : les avocats.

C'est pourquoi l'ancienne ministre de l'Environnement, avocat au barreau de Paris, est venue à l'occasion de la rentrée solennelle du barreau de Marseille, puisque cette ville s'est engagée sur l'axe environnemental en 2012 à la suite du forum mondial de l'eau. En effet Marseille s'est particulièrement mobilisée à l'occasion de la Medcop 21 de 2015 dans la perspective de la protection et la défense de la nature, dont la création du parc des calanques est une des premières illustrations.

Il était important que les avocats de Marseille soient porteurs de la DDHu, car ils sont aussi porteurs et défenseurs du Droit.

Corinne Lepage a d'ailleurs bien rappelé qu'en face des défis immenses qui concernent tous les humains : changement climatique, désertification, événements extrêmes, destruction de la biodiversité, il est apparu nécessaire de définir des droits et devoirs pour permettre le maintien de la vie sur terre et une vie digne à nos descendants.

Ce n'est pas seulement un texte sur l'environnement, mais un texte qui aborde le progrès technique et le développement. C'est un texte court qui comprend 6 droits, 6 devoirs et 4 principes simples :

- responsabilité et solidarité
- équité intergénérationnelle
- dignité humaine et Droit au développement
- principe de continuité de l'espèce humaine

L'humanité a droit à la préservation des biens communs en particulier l'air, l'eau, le sol et l'accès universel et effectif aux ressources vitales. Les générations futures ont droit à leur transmission. Il était important, d'après Corinne Lepage, qu'il y ait des barreaux pour signer, car chacun d'entre eux va être ambassadeur de son pays.

C'est pourquoi ils étaient ainsi 110 barreaux de France et d'outre-mer, accompagnés de 31 barreaux étrangers représentés par leurs bâtonniers, ainsi que la Fédération des barreaux d'Europe comme le Conseil National des Barreaux et bien sûr le président de la Conférence des bâtonniers aux côtés du bâtonnier de Marseille, avec tout son conseil de l'ordre et son jeune barreau, en présence du préfet de la république, des députés élus, du président de la région PACA, de la présidente du département, de Monsieur le Maire de Marseille, de la 1^{ère} présidente de la cour d'appel, du procureur général ainsi que de tous les chefs de juridiction, comme du vice-amiral des marins pompiers, du général de gendarmerie et du gouverneur militaire.

Dans ce contexte, ce texte d'une grande valeur morale a été adopté devant un public de confrères et de quelque 800 invités.

Concomitamment, la salle a appris la triste disparition de Madame Simone Veil et le moment a été suivi d'un profond silence à la mémoire de ce modèle de femme combattante pour l'humanité et contre la barbarie dont l'exemple raisonnait dans les esprits et les cœurs.

Geneviève Maillet

Bâtonnier du barreau de Marseille

Photo journal 32 -02 declaration humanite (crédits photo JSS)

6^e ÉDITION1^{er} DÉCEMBRE 2017CONVENTION
DALLOZ
AVOCATSPARIS
NEW CAP
EVENT CENTER

- 8 heures de formation validées
- 24 ateliers sur l'actualité juridique et la performance du cabinet
- + de 20 intervenants experts

TOUTE L'ACTUALITÉ 2017

24 sessions au choix dans les domaines les plus variés

DROIT DES AFFAIRES FISCALITÉ		FAMILLE - PATRIMONE CORPOREL	DROIT IMMOBILIER CONSTRUCTION	PROCÉDURE	PERFORMANCE DU CABINET
RGPD : les nouveaux défis à relever en matière de données personnelles	Actualité du droit pénal des affaires	Montages sociétaires et stratégie patrimoniale	Actualité des baux commerciaux	Procédure d'appel : nouvelles pratiques, nouveaux enjeux	Rentabilité du cabinet et bonnes pratiques de facturation
Rupture des contrats d'affaires : impacts de la réforme du droit des contrats	Pacte Dutreil et protection patrimoniale de l'entreprise	Actualité du divorce	Actualité des baux d'habitation	Actualité du droit et de la procédure pénale	Avocats : les nouvelles technologies au service de votre communication

...> 13H00 À 14H00 : COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

DROIT DES AFFAIRES FISCALITÉ		FAMILLE - PATRIMONE CORPOREL	DROIT IMMOBILIER CONSTRUCTION	DROIT SOCIAL	PERFORMANCE DU CABINET
Pratiques en droit des sociétés à la lumière du nouveau droit des contrats	Aspects fiscaux du démembrement de propriété de titres sociaux	Actualité des successions et des libéralités	Actualité de la vente immobilière	Relations individuelles de travail : impacts des dernières réformes	Techniques de vente et de négociation pour l'avocat
Actualité de la cession de fonds de commerce	Fiscalité patrimoniale : panorama d'actualité	La réparation du préjudice corporel : panorama d'actualité	Actualité du droit de la construction	Relations collectives de travail : impacts des dernières réformes	Interprofessionnalité : modalités, enjeux et perspectives

Programme détaillé sur <http://convention.dalloz.fr>RENSEIGNEMENTS
& INSCRIPTIONSDalloz Formation
45 rue Liancourt - 75014 ParisEmail : inscription@dalloz.fr
Tél : 01 40 64 13 00

Les ordres et les services rendus aux avocats

Propos extraits de l'atelier conduit par le bâtonnier Jean-Luc Médina qui s'est tenu lors de la Convention Nationale des Avocats, le 20 octobre 2017



*Jean-Luc Médina
Membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers*

La Conférence des Bâtonniers a organisé un atelier en marge de la Convention Nationale des Avocats qui s'est déroulée à Bordeaux du 18 au 20 octobre dernier, un atelier intitulé : « *La Conférence des bâtonniers et les services aux avocats* ».

Les avocats connaissent les missions traditionnelles des ordres et le pouvoir des bâtonniers.

Souvent, dans l'esprit des avocats, le pouvoir du Bâtonnier est cantonné à la discipline. Il est l'homme qui engage les poursuites disciplinaires. De même le Conseil de l'Ordre est perçu comme une instance administrative qui contrôle les contrats de collaboration, les contrats d'association, la conformité des locaux professionnels à notre déontologie. Le rôle principal du conseil de l'Ordre est de gérer le tableau, donc les inscriptions et les démissions.

De plus en plus, le rôle de défense de la profession et des avocats est mutualisé au sein de la Conférence des bâtonniers ou du Conseil National des Barreaux.

De même, la communication, hormis les barreaux pouvant consacrer des budgets importants, est réservée au Conseil National des Barreaux et dans une bien moindre mesure à la Conférence des bâtonniers.

La Conférence des bâtonniers doit donc servir de courroie de mutualisation de nouveaux services qui pourront profiter par l'intermédiaire des ordres aux avocats. Cette fonction est essentielle et indispensable pour pérenniser nos ordres et leur conférer une réelle utilité.

Ainsi, en 2013, la Conférences des bâtonniers et le barreau de Paris ont lancé la centrale de référencement Praeferentia qui permet aux cabinets d'avocats d'effectuer des achats à coûts réduits.

Cette centrale de référencement atteint son rythme de croisière et beaucoup de cabinets bénéficient de ses services.

Le service AvosActes avait été également mis en place pour permettre aux avocats d'archiver numériquement les actes d'avocats.

En effet, il ne peut y avoir d'acte d'avocat crédible sans archivage numérique.

Ce service est à disposition de l'ensemble des ordres et par voie de conséquence des avocats.

Les nouvelles technologies ont également fait fleurir des plateformes censées générer du flux de clientèle vers les cabinets d'avocats.

Le Conseil National des Barreaux a mis en place une plateforme nationale qui peut s'enorgueillir de plus de 5 000 adhérents avocats.

Cependant, cette plateforme qui respecte la déontologie de notre profession n'est pas la seule à intervenir sur ce secteur.

Bon nombre de plateformes fleurissent et il appartient à chacun des avocats de bien mesurer l'intérêt d'une inscription à l'une de ces plateformes.

La Conférence des bâtonniers a permis la présentation lors de la convention nationale de la plateforme lancée par le Barreau de Nantes en Septembre 2016 en partenariat avec la société IMA TECHNOLOGIES. Les avocats ont intérêt à être présents sur les plateformes à condition que celles ci respectent nos règles professionnelles.

La Conférence des bâtonniers a également fait la promotion du logiciel de justice prédictive initiée par le barreau de Lille qui permet en quelques clics de consulter jurisprudences et statistiques. Cet outil qui deviendra indispensable apportera une aide aux avocats et à la décision d'engager ou non une procédure. La justice prédictive est un moyen de réorienter l'activité des avocats vers le conseil plutôt que le procès lorsque celui-ci s'avère très aléatoire au terme de l'analyse effectuée par le logiciel.

Enfin, le marché du droit immobilier étant concurrentiel et en expansion, la Conférence des bâtonniers intervient pour favoriser l'outil « Marché Immobilier des Avocats (M.I.A) » qui permet aux avocats de développer leur activité de mandataire en transaction immobilière.

Cette activité peut et doit se développer. Le rôle des ordres mutualisé au sein de la Conférence des bâtonniers est de faciliter l'accès à cette nouvelle activité.

La Conférence des bâtonniers développe donc avec les ordres parfois à son initiative, parfois à l'initiative des ordres, de nouveaux outils permettant aux avocats de développer leur activité et de pouvoir dans un contexte difficile assurer la croissance de leur cabinet.

C'est un rôle nouveau. Il est indispensable aux avocats et il assurera la pérennité des ordres.



Enfin un site mettant
en valeur les Experts du Droit
et du Chiffre
auprès des Entreprises (PME / PMI) !

Ce site propose aux Experts abonnés (Avocats, Experts Comptables, Notaires, Cabinets de recouvrement...) de :

- publier leurs actualités (nominations, deals, communiqués de presse marketing...),
- publier leurs Avis d'Experts pour valoriser leurs domaines d'activités,
- avoir une fiche dans l'Annuaire des Experts partout en France,
- participer aux forums de mise en relation Entreprises / Experts,
- être lu et consulté grâce à une forte audience et une bonne présence sur les réseaux sociaux.

Abonnement annuel :
1 000 € HT (250 € / trimestre)

www.expertsdelentreprise.com

Qui en fait autant pour vous aider à
être visible auprès de vos futurs clients ?



Contact :
Pierre Markhoff
Tél. : 01 70 71 53 80
Email : pmarkhoff@legiteam.fr

Libre circulation dans les Palais de Justice



Stéphane Campana
Membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers

La Chancellerie a proposé à la profession de signer une « convention cadre nationale relative à l'accès et à la circulation des avocats dans les palais de justice » ;

Ce dernier précise son cadre juridique et son champ d'application :

Le cadre juridique posé est strictement sécuritaire :

- Arrêté du 18 août 2016 portant approbation de la politique ministérielle de défense et de sécurité, directive nationale des activités judiciaires.
- Plan Vigiprate, posture Vigiprate de la Direction des services judiciaires en vigueur.

Le champ d'application est ainsi défini :

Elle vise à proposer un cadre national permettant d'adopter des règles harmonisées sur l'ensemble du territoire en vue de faciliter l'accès et la circulation des avocats au sein des palais de justice, de manière à garantir l'exercice de leurs missions et ce dans le respect des mesures de sûreté en vigueur».

Rappel préalable des dispositions légales régissant la profession d'avocat :

Aux termes de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971: « Les avocats sont des auxiliaires de justice » et aux termes de l'article 3 bis alinéa 3 : *L'avocat peut librement se déplacer pour exercer ses fonctions ».*

Ce projet de convention est divisé en deux parties, la première concerne les conditions d'accès dans les juridictions et la seconde les conditions de circulation dans les juridictions.

1 - Les conditions d'accès dans les juridictions

Ce texte reconnaît la spécificité des avocats et leur garantit un traitement pour le moins équivalent aux fonctionnaires et magistrats.

Il pourrait éviter toute discussion à ce sujet avec des chefs de juridictions.

2 - Les conditions de circulation dans les juridictions

Le projet tend à mettre en application les termes de l'arrêté du 18 août 2016 qui prévoit la division des palais en cinq zones.

Cinq zones sont donc prévues :

- la zone publique où les avocats circulent librement,
- la zone publique sécurisée, uniquement accessible aux personnes justifiant d'un titre ou d'une convocation ou d'un badge,
- la zone administrative ou tertiaire interdite,
- la zone restreinte interdite,
- la zone détenus uniquement accessible par badge.

La convention prévoit ensuite un mode spécifique d'accès et de circulation par badges avec :

- soit la remise temporaire d'un badge nominatif remis à l'accueil contre la carte professionnelle,
- soit la remise permanente d'un badge nominatif aux seuls avocats du barreau (aux frais du barreau),

Cette entrave pourtant illégale à la circulation des avocats semble bien être l'objectif principal de ce projet.

L'assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers du 22 septembre 2017 a rejeté la signature de cette convention qui restreint la libre circulation des avocats sous un prétexte sécuritaire et a appelé à la création d'un dispositif commun à tous les avocats et d'une carte nationale professionnelle d'avocat unique, intégrant uniformément les données relatives à la sécurité (sur le modèle du projet parisien pour le nouveau Tribunal), selon les dispositifs existants mis en place par la profession d'avocat et reconnus par les dispositions de l'article 21.1 de la loi du 31 décembre 1971, modifiée. Cette position est commune au barreau de Paris et au CNB.

VOUS PROPOSER EXPERTISE ET PROXIMITÉ, C'EST NOTRE ENGAGEMENT POUR VOUS SATISFAIRE

Depuis plus de 20 ans, les banques du groupe Crédit du Nord développent une expertise auprès des barreaux et s'engagent à être au plus près des exigences de votre activité. Un interlocuteur unique vous accompagne au quotidien et des spécialistes vous appuient dans la réalisation de vos projets.

Votre contact : Sandra Culotti - 01 40 22 47 28 - sandra.culotti@cdn.fr

Groupe Crédit du Nord



PLUS LOIN, AVEC VOUS

Banque
Courtois

Banque
Kolb

Banque
Laydernier

Banque
Nuger

Banque
Rhône-Alpes

Banque
Tarneaud

Société
Marseillaise de Crédit

Crédit
du Nord

Ordre et technologies : l'ordre doit être un exemple incitatif

Interview de Catherine Gazzeri, bâtonnière de Tours



Catherine Gazzeri
Bâtonnière de Tours

Pouvez-vous présenter votre Barreau et votre parcours respectif ?

Nous sommes 300 avocats à Tours un peu plus de femmes que d'hommes. C'est un barreau jeune (moyenne d'âge : 44 ans mais seulement une moyenne d'âge de 39 ans pour les femmes et 48 pour les hommes) solidaire, intéressé et motivé par la vie de notre profession.

Mon parcours : mon premier et unique « patron » m'a inculqué l'investissement dans l'ordre et l'utilité de s'engager pour la profession. Elue sans discontinuer depuis 1995 au conseil de l'ordre, j'effectue mon second mandat de bâtonnier avec le même enthousiasme. Je siége au CNB. J'ai présidé le Conseil de discipline et ai été secrétaire de ma conférence régionale ; je siége actuellement au conseil d'administration de la CNBF dont je suis le correspondant pour la Conférence des bâtonniers. L'ordre, le social, la vie de notre profession sont des pans dans lesquels je me suis investie. Ces mandats sont exigeants et enrichissants à condition d'être guidé par l'intérêt général, d'avoir comme objectif de porter haut la profession d'avocat et d'être attentif et empathique avec nos confrères.

Chaque jour nous entendons que l'avocat doit se saisir des innovations technologiques, mais n'est-ce pas déjà le cas ?

Nos confrères ont saisi l'enjeu des innovations dont ils s'emparent et d'ailleurs nous sommes le plus représenté sur la

plate-forme avocats.fr. Mon prédécesseur et moi-même nous sommes attachés à ce que notre ordre soit présent sur les différents sites, réseaux et applications. Nous sommes tous sensibles et réactifs aux innovations et nos confrères utilisent aussi les outils dont ils disposent.

Quelles sont les actions que votre barreau a pu mener pour aider les confrères dans cette démarche ? Plus généralement quel doit être selon vous le rôle des ordres ?

Nous organisons régulièrement des formations très suivies sur le RPVA, l'acte d'avocat, sur l'avocat connecté. En octobre 2014, nous avons organisé une journée complète sur ces thèmes. La formation sur l'avocat connecté a été suivie par plus de 120 confrères et nous avons dû refuser des inscriptions !

Nous avons rénové le site de l'ordre, créé un site intranet grâce auquel tous les rôles, plumeitifs renseignés, documentation technique ou ordinale sont accessibles à tous nos confrères. Nous avons formé une secrétaire qui les aide à s'inscrire sur le site avocat.fr. L'ordre vient de se doter de la déclinaison locale du site avocat.fr permettant au justiciable d'être directement redirigé vers les avocats du barreau pour les consultations en ligne et téléphonique. L'ordre joue donc un rôle de moteur et de ce fait nos confrères utilisent les outils mis à leur disposition au quotidien et sont davantage familiarisés à leur maniement.

Legal tech, justice prédictive, intelligence artificielle sont des concepts qui ont fait leur apparition dans le domaine juridique et que l'on présente comme autant de progrès. Est-ce réellement un progrès selon vous pour notre profession, la justice et le droit en général ? Doit-on être vigilant ? Faut-il refuser certaines propositions d'évolution ?

Ignorer ces orientations serait suicidaire. Kodak en est l'illustration. A avoir refusé l'innovation, l'entreprise a disparu ! Nos ordres doivent donc accompagner et sensibiliser les confrères. Il en est de même de nos institutions nationales qui doivent aussi se mobiliser. A Tours, nous avons la chance d'avoir en la personne de mon prédécesseur P. Baron un avocat investi dans ces domaines qui informe et nous permet de réagir au mieux et au plus vite. L'ordre doit être un exemple pour nos confrères, incitatif. Le seul frein qu'on peut trouver pour des barreaux de la taille du mien est financier. Nos finances sont limitées. Si nous avions plus de moyens nous pourrions faire plus. La mutualisation dans le domaine numérique doit s'imposer. Les inquiétudes sur la

justice prédictive doivent être relativisées car cela dépendra de l'étendue des données. Il faut veiller que tout ceci reste au stade des outils qui ne remplaceront jamais l'avocat dans l'analyse, la technicité et surtout l'apport social et humain de notre métier.

Ces innovations ne vont-elles pas changer les rapports entre avocats et justiciables, avocats et juridictions ?

Je pense que ces outils faciliteront nos rapports avec les justiciables en nous permettant de fournir une expertise de qualité incontournable. Le RPVA a généré un gain de temps, tout comme il permet la conservation de nos actes d'avocat ce qui devrait nous permettre d'obtenir dans de délais que l'on peut espérer brefs l'exécutoire de nos actes.

Mettons en place les facilitateurs de notre exercice. A Tours, nous sommes en discussion avec notre cour d'appel pour dématérialiser l'ensemble de la chaîne pénale. Actuellement les PV de gendarmerie et de police sont dématérialisés et consultables en temps réel ce qui évite des démarches qui étaient inutiles et des lenteurs. Nous nous engageons sur cette voie. Il est certain que nos modes d'exercice vont être impactés par la justice prédictive.

Notre vigilance doit être constante pour éviter que ce qui facilite notre exercice ne devienne pas un frein.

Nous devons veiller à ce que les relations humaines demeurent. R2D2 doit rester un robot au service de l'avocat !

Ces innovations ne risquent-elles pas d'accentuer encore plus les disparités entre les confrères, les ordres ? Quel doit être le rôle du bâtonnier ?

Nos ordres et les bâtonniers sont là pour minimiser la disparité en mettant en place des formations, des aides afin de faire face

aux innovations. En septembre 2019, il ne sera plus possible de ne pas être au RPVA. Le rôle du bâtonnier est déterminant. Il doit être pédagogique et apaiser les craintes dont beaucoup relèvent d'un défaut de maîtrise de l'outil lui-même. La formation reste un outil clé.

Bref, en un mot, la profession d'avocat doit-elle se réinventer totalement ou, forte de sa déontologie a-t-elle la capacité d'évoluer en intégrant le meilleur de la technologie ?

La seconde branche naturellement ! la déontologie est une force comme notre indépendance, notre humanité et notre expertise. Elle n'exclut pas la modernité et la performance technique. La profession avec ses outils, doit pouvoir investir des champs d'intervention nouveaux dans de meilleures conditions.

Pour finir, je vous laisse la plume pour un libre propos :

Notre profession connaît de profondes mutations qu'elles plaisent ou non. Elle doit relever les défis et se saisir des opportunités sans frilosité et avec appétit.

Pour autant, la diversité des exercices, des champs d'intervention et des outils doit s'effectuer dans le respect de nos valeurs, de notre serment avec une déontologie forte comme ci-dessus rappelé et une formation exigeante. La formation reste un atout et une opportunité à laquelle nos confrères doivent consentir en y voyant le positif et non en la ressentant comme une contrainte. Notre profession a toujours su le faire. Je suis optimiste.

Il faut l'avocat partout et toujours. Nos institutions doivent aider dans l'unité et la complémentarité.



2^{ème} Village de la LegalTech

Le Rendez-vous français de la #LegalTech

Par OpenLaw & Village de la Justice

📅 6 et 7 décembre 2017 - 📍 Paris

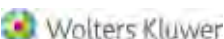
Organisateurs :




Top Sponsors :





Programme et inscriptions : www.village-legaltech.fr

Les élections du collège ordinal du CNB

Du Collège Ordinal du CNB et de son importance - Ce qu'il peut faire, ce qu'il doit faire



*Philippe Meysonnier
Ancien Bâtonnier du barreau de Lyon
Membre sortant du Conseil National des Barreaux.*

Nous arrivons, à la fin d'une mandature du Conseil National des Barreaux.

Il va nous falloir voter et choisir nos représentants au sein du Collège Ordinal.

A la demande du Président, Yves Mahiu, je viens vous livrer en quelques lignes mon expérience, mon ressenti sur le fonctionnement du Collège Ordinal Province.

Car, même si Paris appartient pour 16 sur 40 membres à ce Collège, la dichotomie Paris Province est ici très importante !

Ce qui est tout à fait regrettable car le Collège Ordinal en son ensemble n'a qu'une vocation : représenter l'ordinalité et celle-ci n'est pas provinciale ni parisienne, elle est commune à tous les avocats de France.

Je ne reviendrai pas sur le système électoral du Conseil National, sujet qui fait couler beaucoup d'encre et alimente de nombreuses discussions.

Il semble que si sa complexité ne lui donne pas beaucoup de lisibilité, il est encore le moins mauvais et reflète l'esprit du Conseil National : trouver un équilibre et un consensus général sur l'exercice et l'évolution de notre profession en défendant sa place dans notre société et le monde économique.

Le Collège Ordinal province fonctionne comme un « groupe parlementaire ».

Il n'y a pas de texte régissant et donnant les clefs du fonctionnement. C'est la pratique qui fait le fonctionnement.

Ce sont surtout les femmes et les hommes qui le composent issus de barreaux et de régions diverses qui savent de par leur compétence, leur appartenance à cet ordinalité qui est le vecteur commun, trouver cette cohésion naturelle.

Le Collège Ordinal est présent partout : au bureau, même si l'alchimie de la composition de l'exécutif du Conseil est complexe, elle aussi, le Collège Ordinal occupe un poste stratégique : il est trésorier !

Il préside des commissions essentielles (formation, exercice du Droit, règles et usages en général, ce ne fut pas le cas ces trois dernières années, textes, relations internationales).

Il assure la présidence de groupes de travail. Ces membres œuvrent dans les commissions et cela en fonction de leurs compétences et domaines d'activités.

Les interventions du Collège Ordinal qu'elles soient en assemblée par des rapports écrits ou des prises de parole, ou bien dans les commissions par des négociations et des négociations dans les couloirs, sont très importantes.

Talleyrand disait : « *La politique, c'est l'art des couloirs* » !

Il est indéniable que le Collège Ordinal est un bloc qui parfois peut faire apparaître des failles, car les élus gardent leur libre arbitre, mais par la discussion, les échanges qui sont toujours teintés de qualité et de confraternité, il arrive à trouver une position unanime.

Le choix que vous allez faire est important.

Il est nécessaire que le Collège Ordinal soit opérationnel le plus rapidement possible ; que la cohésion de ce groupe apparaisse au plus vite afin de peser tout de suite sur la mandature et sur les orientations politiques.

Nous le disons, tous les trois ans, la profession est à un virage. Les clivages sont de plus en plus nombreux, les disparités entre confrères et barreaux apparaissent avec encore plus d'acuité. Il faut que nous soyons unis pour défendre nos confrères et respecter notre mission pour les justiciables, quels qu'ils soient.

Tout savoir sur l'élection du collège ordinal province

Récapitulatif des règles électorales et le pourquoi d'une liste de candidats soutenus par la Conférence

Comment fonctionne l'élection du collège ordinal ?

C'est un scrutin uninominal national à un seul tour au suffrage universel indirect :

- * Seuls votent les bâtonniers et membres des conseils de l'Ordre.
- * Deux collèges sont instaurés il y a donc des bulletins pour les hommes et des bulletins pour les femmes.
- * Douze sièges sont à pourvoir dans chaque collège.
- * On ne raye pas les candidats pour lesquels on ne vote pas mais on coche devant le nom de ceux pour qui on vote.
- * Tout bulletin comportant des ratures ou sur lequel sont cochés plus de douze noms est déclaré nul.

Pourquoi cette liste de candidats ?

Notre liste comporte le nom des candidats proposés par la Conférence des Bâtonniers : elle permet d'identifier parmi toutes les candidatures celles qui représentent les ordres dans leur diversité et qui affichent leur solidarité aux valeurs portées par la Conférence des Bâtonniers.

Pourquoi voter pour 24 candidats (12 sur le collège des femmes et 12 sur le collège des hommes) ?

Nous souhaitons obtenir le maximum de sièges issus de nos rangs et de notre processus de sélection et ainsi conserver les équilibres : la force de notre groupe est d'être uni et solidaire dès le processus électoral. Chaque membre du groupe favorise l'élection des autres et réciproquement. Une dynamique est créée, elle se perpétuera pendant toute la durée de la mandature.

Par Jérôme Gavaudan

Vice président de la Conférence des Bâtonniers



ARAPL
Ile de France
Association Régionale Agréée
de l'Union des Professions Libérales

**ADHÉREZ* À L'ARAPL
ILE DE FRANCE**
*Adhésion avant le 31 mai ou dans les 5 mois du début d'activité

UN RÉSEAU NATIONAL DE 130 000 ADHÉRENTS
NOS SECTEURS D'ACTIVITÉS:
Artistique, enseignement, juridique, médical, para-médical et technique

VOS AVANTAGES

- Éviter la majoration fiscale de 25% de vos bénéfices
- Des conseillers disponibles à votre écoute

NOS SERVICES

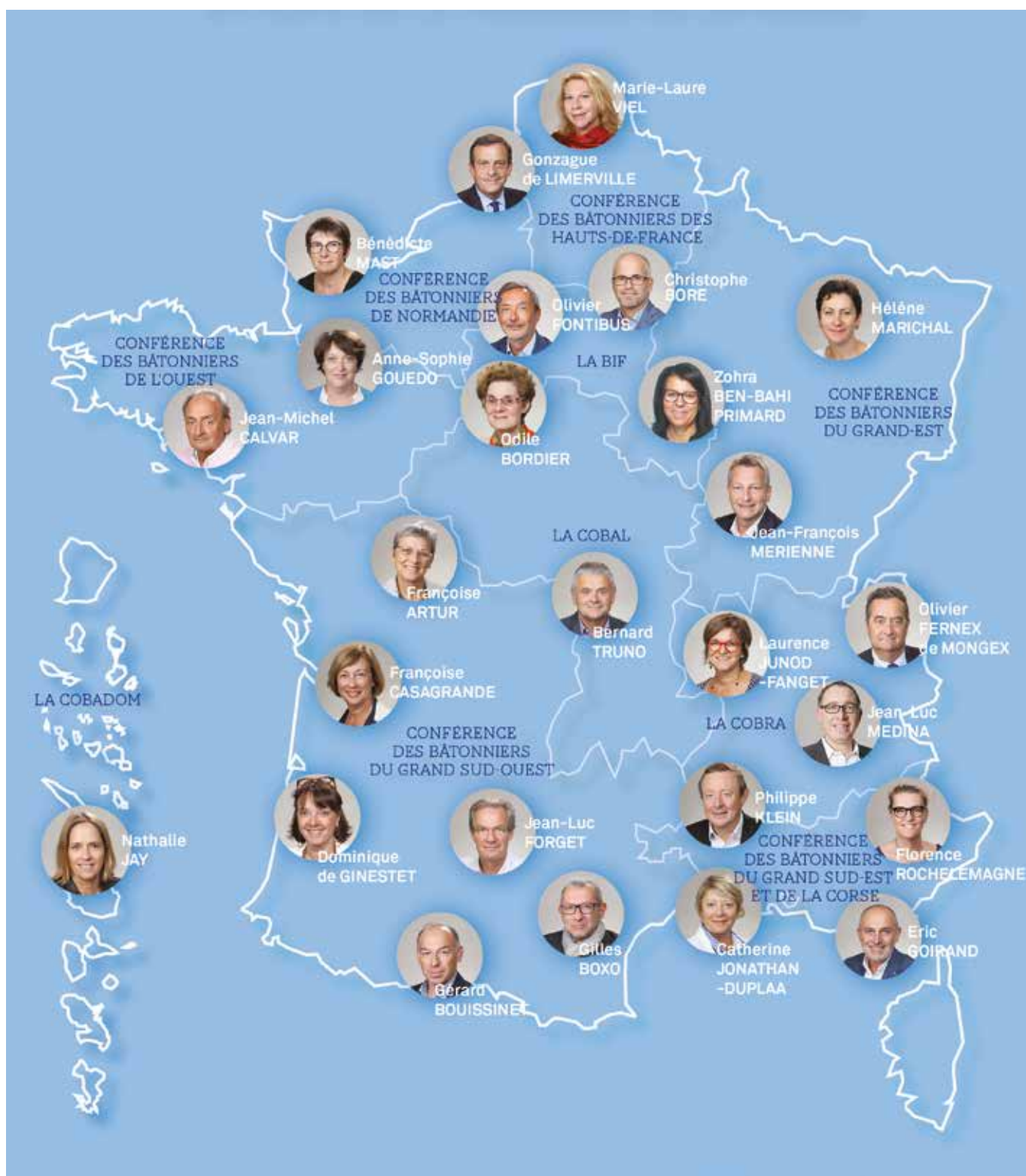
- Gérer et analyser les informations économiques, comptables et financières
- Vous aider à accomplir vos obligations administratives, fiscales et comptables
- Vous proposer des formations gratuites (fiscalité, gestion, informatique, management...)
- Une documentation ciblée

ARAPL Ile de France | 15 bis, rue Jean Baptiste Pigalle
75009 Paris
Tél.: 01 53 70 65 65
Fax.: 01 53 70 65 66
Contact: araplidf@araplidf.org

Pour avoir plus d'informations, veuillez consulter notre site araplidf.org

Publicité

Candidats des ordres soutenus par la Conférence des Bâtonniers





Profession de foi de l'équipe de candidats soutenus par la Conférence

Une équipe engagée pour défendre votre action au service des ordres

Les ordres rassemblés conditionnent la réussite du CNB.

La loi fixe les missions respectives des ordres et du Conseil national des barreaux. Nous serons garants du respect de ces complémentarités qui assurent l'unité de la profession.

L'indépendance identifie l'avocat et identifiera plus encore l'avocat de demain. Nous veillerons à la sécurité de nos exercices professionnels dans leurs diversités.

L'accès au droit pour tous et l'accès de tous à une justice de qualité exigent la présence de l'avocat sur tous les territoires. Nous serons solidaires pour les défendre tous.

Indépendance et proximité exigent une vigilance de tous les instants.

A l'écoute des barreaux nous serons force de proposition pour assurer les indispensables évolutions de notre profession. Nous examinerons les projets qui nous seront

soumis, au regard des valeurs qui fondent notre engagement professionnel et qui nous sont rappelées par notre serment.

Nous revendiquons une institution représentative de la profession proche de vos préoccupations de responsables ordinaires qui devez répondre aux demandes de nos confrères.

Nous voulons une profession forte, respectée, qui fasse entendre sa voix dans la société et donc dans les débats publics.

Le Conseil national des barreaux agit. Son action doit être connue et reconnue.

Nous nous engageons à porter votre voix, la voix des ordres et celle de nos confrères.

Nous vous rendrons compte de l'action de notre institution représentative.

Des ordres unis, un CNB qui réussit

Conférence Régionale de Normandie

Cour d'appel de CAEN : Alençon, Argentan, Caen, Cherbourg, Coutances-Avranches, Lisieux

Cour d'appel de ROUEN : Dieppe, Eure, Le Havre, Rouen

1 candidat

Mme Bénédicte MAST : Coutances-Avranches



Mme Bénédicte MAST

Prestation de serment : 17 décembre 1990

Barreau de Coutances-Avranches

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Membre du Conseil de l'ordre (différents mandats depuis 1997)
- Bâtonnier en 2012-2013
- Présidente de la Conférence Régionale des Bâtonniers de Normandie en 2015-2016.

Qualificatif : Déterminée

Sa devise : Celle de l'union européenne me plaît : Unis dans la diversité.

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Etre Avocat, c'est défendre. Des personnes, des sociétés, petites et grandes. Pour y parvenir le mieux possible, en tous points du territoire, la profession doit être organisée. Participer à cette organisation, transmettre des idées et des valeurs, c'est favoriser la défense, lui permettre de s'exprimer, la protéger.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Parce que c'est une équipe, qui réfléchira et travaillera ensemble, qui portera, après débat, des valeurs communes.

Parce que, unie et forte, elle participera au renforcement du poids du CNB face à ses interlocuteurs. Pour que la profession soit respectée et écoutée, des autres professions et des pouvoirs publics.

Conférence Régionale des Barreaux d'Outre-mer (C.O.B.B.A.D.O.M.)

Cour d'appel de Fort de France : Fort de France – **Cour d'appel de Cayenne :** Guyane – **Cour d'appel de Basse-Terre :**

Guadeloupe – **Cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion :** Saint-Denis de la Réunion et Saint-Pierre de la Réunion –

Cour d'appel de Nouméa : Nouméa – **Cour d'appel de Manouzdou :** Mayotte – **Cour d'appel de Papeete :** Papeete - Tahiti

1 candidat

Mme Nathalie JAY : Saint Pierre de la Réunion



Mme Nathalie JAY

Prestation de serment : le 05 avril 1996

Barreau Saint Pierre de la Réunion

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Ancien membre du Conseil d'administration la CARPA de Saint Pierre (2001 à 2015- Vice-Président en 2014-2015)
- Bâtonnier de Saint Pierre et Président de la CARPA de Saint Pierre (2016-2017)

Qualificatif : Volontaire

Sa devise : Penser autrement

Les raisons de son engagement au sein de la profession : La confraternité est un partage et un rempart. Elle protège notre indépendance et notre liberté. Mon engagement veut défendre ces valeurs de ma robe pour les inscrire dans l'évolution qui se profile, qui constitue un véritable défi pour les avocats.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Etre Bâtonnier nous a tous amenés à défendre ces valeurs en restant proches de nos confrères et de leurs préoccupations. Une majorité est nécessaire pour valoriser les vues des Ordres défendus par la Conférence. Cette équipe soudée sera incontestablement un atout pour le CNB.

Conférence Régionale des Bâtonniers des Barreaux de l'Ouest

Cour d'appel d'ANGERS : Angers, Laval, Le Mans

Cour d'appel de RENNES : Brest, Lorient, Nantes, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo-Dinan, Saint-Nazaire, Vannes

2 candidats

M. Jean-Michel CALVAR : Nantes

Mme Anne-Sophie GOUEDO : Laval



M. Jean-Michel CALVAR

Prestation de serment : 1980

Barreau de Nantes

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- MCO en exercice, ancien bâtonnier de Nantes
- Membre du bureau de la conférence des bâtonniers

Qualificatif : Pragmatique et pugnace

Sa devise : Regarder devant, jamais derrière

Les raisons de son engagement au sein de la profession :

Constituer dans l'institution une équipe unie et solide qui soit en adéquation avec les ordres et les barreaux et transmette notamment leur parole et leurs besoins.



Mme Anne-Sophie GOUEDO

Prestation de serment : 2003

Barreau de Laval

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Présidente de l'UJA 2005 -2007
- 2 mandats au sein du Conseil de l'Ordre de Laval . 3^{ème} mandat débuté en janvier 2015
- Éluée Bâtonnier en juin 2015 pour la mandature 2016-2017.
- Éluée à la CNBF, membre suppléante du conseil d'administration depuis janvier 2017

Qualificatif : créative

Sa devise : Ce qui ne détruit pas rend plus fort

Les raisons de son engagement au sein de la profession :

Notre profession est régulièrement malmenée par les pouvoirs publics. Il me semble normal d'agir pour la protéger . Par ailleurs, notre exercice professionnel est de plus en plus difficile et je crois que c'est en agissant de manière unie que nous pourrions faire face. Enfin, la courtoisie, la délicatesse, sont pour moi des principes

indispensables à remettre au centre de notre pratique. Le développement des nouvelles technologies, le traitement toujours plus rapide des dossiers peut parfois nous faire oublier l'essentiel, les ordres doivent veiller sans cesse à ce qu'il n'y ait pas de dérapage. Il en va aussi de la qualité de nos relations et donc de notre travail.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

J'ai décidé de rejoindre l'équipe des candidats pour pouvoir porter la voix des Confrères et celles des ordres au sein du CNB et faire le relais au sein de la Conférence régionale et de mon Barreau. Depuis 2003 j'ai passé trop de temps dans la rue pour des résultats décevants voire inexistantes... J'ai envie que cela change.

Conférence des Barreaux Rhône-Alpes (C.O.B.R.A.)

Cour d'appel de CHAMBERY : Albertville, Annecy, Bonneville et les Pays du Mont Blanc, Chambéry, Thonon les bains, du Léman et du Genevois - **Cour d'appel de GRENOBLE :** Bourgoin-Jallieu, Grenoble, Hautes-Alpes, Valence, Vienne - **Cour d'appel de LYON :** Ain, Lyon, Roanne, Saint-Etienne, Villefranche-sur-Saône - **Cour d'appel de NIMES :** Ardèche

3 candidats

M. Olivier FERNEX de MONGEX : Chambéry
Mme Laurence JUNOD-FANGET : Lyon
M. Jean-Luc MEDINA : Grenoble



**M. Olivier FERNEX
de MONGEX**

Prestation de serment : 18 décembre 1984
Barreau de Chambéry

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Membre du Conseil de l'Ordre : 2 mandats
- Membre de la Commission de Discipline
- Administrateur de la CARPA pendant 18 ans
- Bâtonnier mandat 2016/2017

Qualificatif : Soif d'apprendre

Sa devise : Compétence, disponibilité, prospective

Les raisons de son engagement au sein de la profession : 33 ans de barreau, 33 ans de passion !

Je voudrais modestement apporter tant mon raisonnement que ma prospective dans une profession à laquelle je dois tant et qui mérite d'être entendue et d'être perçue non dans un angle nombriliste mais comme apporteur d'idées en relevant une ligne d'horizon.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Admiratif du travail de la conférence animée d'un esprit constructif, honoré d'intégrer une équipe solidaire, renouvelée et intuitive, c'est un choix de participer à une démarche de travail pour notre profession pour sa défense sans concession mais avec une prospective affirmée.



**Mme Laurence
JUNOD-FANGET**

Prestation de serment : 10 décembre 1982
Barreau de Lyon

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Membre du Conseil de l'Ordre de Lyon pendant 6 ans
- Présidente de la Commission Famille et Patrimoine puis de la Commission des Modes Amiables
- Déléguée CNBF
- Responsable pédagogie à l'Ecole des Avocats

Qualificatif : Fédératrice

Sa devise : Avançons ensemble !

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Travailler en groupe, réfléchir avec comme ligne de mire l'intérêt collectif, s'impliquer pour ses confrères et sa profession, impulser de l'énergie et en recevoir.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Nous avons besoin de réfléchir ensemble au sein d'une équipe, avec nos diversités afin de prendre des décisions communes, dans l'intérêt collectif.

Portrait des candidats



M. Jean-Luc MEDINA

Prestation de serment : 1990

Barreau de Grenoble

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Président de la FNUJA 2004
- Secrétaire du Bureau du CNB 2005-2008
- Bâtonnier de l'Ordre des Avocats 2010-2011
- Président de l'école des avocats Rhône Alpes 2012-2014
- Membre du bureau de la conférence des Bâtonniers 2012 - en cours

Qualificatif : Fidèle et loyal

Sa devise : Si tu sais d'où tu viens alors tu sais où tu vas

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Cette profession m'a tout donné, elle mérite qu'on s'en occupe et qu'on la fasse progresser. Les opportunités de développement sont énormes, il faut aussi la préserver dans son socle de déontologie

et ses traditions tout en la modernisant. Le choix de la moderniser, l'adapter sans la dénaturer est un combat de tous les instants. C'est le moteur de mon engagement

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Cette équipe est diverse, très expérimentée, renouvelée mais aussi homogène. Elle sait ce qu'elle veut. Il y a une opportunité pour réaliser l'unité tant attendu du CNB et de la profession autour d'elle. Elle est donc porteuse d'un réel espoir

Conférence des Bâtonniers des Barreaux d'Auvergne et de Loire (C.O.B.A.L.)

Cour d'appel de BOURGES : Bourges, Châteauroux, Nevers – **Cour d'appel d'ORLEANS :** Blois, Montargis, Orléans, Tours – **Cour d'appel de RIOM :** Aurillac, Clermont-Ferrand, Cusset-Vichy, Haute-Loire, Montluçon, Moulins

1 candidat

M. Bernard TRUNO : Cusset- Vichy



M. Bernard TRUNO

Prestation de serment : 17 décembre 1991

Barreau de Cusset-Vichy

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Cusset-Vichy depuis 2005
- Bâtonnier de l'Ordre de Cusset-Vichy de 2009 à 2011
- Bâtonnier actuel de l'Ordre de Cusset-Vichy depuis janvier 2017
- Président du Conseil Régional de Discipline près de la Cour d'Appel de RIOM du 27/01/2011 au 26/01/2016

Qualificatif : Combatif

Sa devise : La fonction de l'être humain est de créer l'avenir

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Je me suis investi dans le cadre de la représentation de mes confrères depuis de longues années avec pour seul but l'amélioration de leurs conditions de travail et le parfait équilibre entre les textes réglementaires applicables à la profession et leur application quotidienne.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

La Conférence des Bâtonniers est le lieu où sont échangés la totalité des problèmes, qu'ils s'agissent des problèmes doctrinaux ou concrets et, à ce titre, elle est la mieux placée pour représenter l'ordinalité au sein du Conseil National des Barreaux. Je suis très attaché à l'ordinalité, et la qualité de la communication au sein de la Conférence fait que nous pouvons constituer une équipe cohérente au sein du Conseil National des Barreaux pour l'amélioration du travail et les conditions de tous.

Conférence régionale des Bâtonniers du Grand Sud-Est et de la Corse

Cour d'appel d'AIX EN PROVENCE : Aix en Provence, Marseille, Tarascon, Toulon, Draguignan, Grasse, Nice, Alpes-Haute-Provence - **Cour d'appel de BASTIA :** Bastia, Ajaccio - **Cour d'appel de NIMES :** Alès, Avignon, Carpentras, Nîmes

4 candidats

M. Eric GOIRAND : Toulon

Mme Catherine JONATHAN-DUPLAA : Aix-en-Provence

M. Philippe KLEIN : Aix-en-Provence

Mme Florence ROCHELEMAGNE : Avignon



M. Eric GOIRAND

Le Bâtonnier Eric Goirand a prêté serment en 1994 et il est inscrit au barreau de Toulon depuis cette date. Il s'est très tôt investi dans les instances ordinales et associatives.

Membre de l'Union des Jeunes Avocats (UJA) de Toulon, il en a été le Président en 1997.

Il a été membre du conseil d'administration de la Caisse de Règlement des Avocats (CARPA) durant de nombreuses années et membre du conseil de l'Ordre durant 12 ans avant de devenir Bâtonnier du barreau de Toulon pour les années 2016-2017.

Sa devise de campagne pour les élections au bâtonnat était « Les pieds dans la tradition et la tête dans l'avenir » tant il a la certitude que dans cette période de grand bouleversement l'avocat doit être acteur de son avenir.

Ne jamais perdre son âme, c'est-à-dire ne jamais oublier les grands principes qui ont fait la profession d'avocat depuis des siècles, veiller sur cette déontologie dont on oublie trop souvent qu'elle est faite pour protéger le citoyen et non l'avocat.

Mais, dans le même temps, le Bâtonnier Goirand souhaite faire prendre conscience à ses confrères qu'ils sont aujourd'hui à la tête d'entreprises, ce qui implique une gestion et une démarche entrepreneuriale. Or, force est de constater que les avocats ne sont pas encore toujours suffisamment formés à cela.

Il est aussi persuadé que la profession ne pourra véritablement entrer dans le XXI^{ème} siècle que pour autant qu'elle disposera d'une représentation forte au niveau national.

Le Conseil National des Barreaux est somme toute encore une institution jeune et à ce titre elle est perfectible.

De spectateur du fonctionnement de cette institution depuis plusieurs années, le bâtonnier Goirand souhaite en devenir l'un des acteurs en siégeant au CNB.



**Mme Catherine
JONATHAN-DUPLAA**

Prestation de serment : Janvier 1984

Barreau d'Aix-en-Provence

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Membre du Conseil de l'Ordre et administrateur de la CARPA.
- Bâtonnier du Barreau d'Aix-en-Provence (2012-2013)
- Membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-mer (2014)
- Membre du Conseil national des barreaux (2015-2017)

Qualificatif : Déterminée et enthousiaste

Sa devise : Resister et innover

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Je crois en une représentation forte de la Conférence au sein de notre institution représentative de la Profession.

Je crois au rôle décisif du collège ordinal pour défendre notre cœur de métier, l'activité judiciaire, et accompagner les évolutions du métier d'avocat, avec tolérance et ouverture d'esprit, dans l'intérêt commun de nos confrères.

Dans un contexte de profondes mutations, nous devons être proactifs, faire preuve d'imagination et d'audace dans le respect des principes de notre serment et de nos valeurs.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Je suis heureuse de rejoindre cette équipe composée de Bâtonniers, respectueuse de ses engagements, unie dans sa diversité autour de valeurs communes, qui portera avec force le message de l'ordinalité.



M. Philippe KLEIN

J'ai eu la chance de prêter serment en 1984 et de m'inscrire au Barreau d'Aix en Provence.

Elu Secrétaire de la Conférence du Stage, je me suis associé dès 1986 et j'exerce dans les domaines du droit économique et commercial ainsi que dans le recouvrement et les voies d'exécution.

Adhérent à l'Union des Jeunes Avocats, élu membre du Conseil de l'Ordre du Barreau d'Aix en Provence, membre du Conseil d'Administration de la CARPA et Vice-Président de cet organisme pendant de nombreuses années, j'ai traversé les nombreuses réformes de la profession.

C'est en 2015 que le Barreau m'a élu Bâtonnier pour les exercices 2016 et 2017. Convaincu que les avocats doivent se défendre, tout en défendant la justice en France, c'est naturellement que je propose de me mettre au service du CNB.

« Je suis fier d'être avocat » constitue ma devise professionnelle.

Défenseur de la robe, convaincu de la nécessité de respecter le secret professionnel, je suis persuadé que l'avocat, qui a toujours su évoluer, s'adaptera au monde nouveau qui l'entoure mais il faut contraindre l'Etat à respecter et garantir l'accès aux juges et nos conditions d'exercice.

C'est pourquoi, je milite pour l'inscription, dans la constitution, du recours à l'avocat et des garanties qui doivent lui permettre de défendre, ainsi que pour rétablir un certain pouvoir de discipline aux Bâtonniers.

Aujourd'hui, les citoyens peuvent trouver la règle de droit partout et l'avocat doit donc être l'architecte de l'adaptation de la règle aux problèmes spécifiques du client et le metteur en scène d'une règle générale pour l'appliquer à l'individu avec une humanité qu'aucune machine ne pourra jamais égaler et en respectant des obligations règlementaires qu'aucune société commerciale ne sera capable de fournir et de garantir.

La jeunesse de cette profession et sa féminisation sont des atouts majeurs pour notre profession qui doit être représentée par des instances compétentes et unies.

Voilà l'avocat de demain.



Mme Florence ROCHELEMAGNE

Prestation de serment : 20 janvier 1992

Barreau d'Avignon

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- 4 mandats au sein du conseil de l'ordre,
- 3 au sein de la carpa, actuellement présidente de la conférence régionale des bâtonniers du grand sud est et de la corse.

Qualificatif : Pugnace

Sa devise : Ensemble on va plus loin !

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Le collectif est une seconde nature. On peut faire bouger les lignes à condition de s'investir pleinement. On ne devient pas avocat on naît avocat.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

L'idée d'une équipe qui se connaît et qui est soudée est séduisante car seul on ne peut rien. En effet il me semble primordial de continuer à réfléchir ensemble à notre avenir et d'œuvrer au cœur de cette institution essentielle pour une profession dynamique et innovante dans le respect de nos valeurs qui font notre force.

Conférence régionales des barreaux d'Ile-de-France (B.I.F)

Cour d'appel de PARIS : Auxerre, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne, Fontainebleau, Meaux, Melun, Sens
Cour d'appel de VERSAILLES : Val d'Oise, Chartres, Hauts-de-Seine, Versailles

4 candidats

M. Olivier FONTIBUS : Versailles
M. Christophe BORE : Val de Marne
Mme Odile BORDIER : Chartres
Mme Zohra PRIMARD : Essonne



M. Olivier FONTIBUS

Prestation de serment : 17 décembre 1986
Barreau de Versailles

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Ancien président de la Conférence Régionale des Barreaux d'Ile de France. (2014-2015)
- Vice-président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-mer

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Nous devons affirmer au sein de notre institution nationale représentative, l'importance de l'Ordinalité, consubstantielle à notre profession et à une bonne administration de notre justice. Elle assure, dans le cadre d'une régulation appropriée, notre indépendance, notre formation, notre discipline et bons nombres de missions de service public.

Un avocat libre, de plein et entier exercice, ne prend sa véritable valeur et sa pleine efficacité qu'au sein de son Ordre. Il y puise non seulement sa force par la puissance collective du Barreau auquel il appartient, mais y exerce sa profession dans le respect

de sa déontologie que l'Ordre lui enseigne et le cas échéant l'aide à observer.

Défendons un principe simple : des Barreaux indépendants et puissants, répartis sur l'ensemble du territoire national, vecteurs de développement de nos confrères et véritables garants d'une justice efficace et d'une bonne régulation de notre profession. Nos barreaux ont un sens et une réalité et l'ordinalité est une chance et une richesse au service de nos confrères et de nos concitoyens.

Sachons la défendre.

C'est le sens de mon engagement et de ma candidature.



Mme Zohra PRIMARD

Prestation de serment : 1985

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Depuis 1985, date de mon premier mandat, j'ai toujours voulu œuvrer pour l'ordinalité, seul garant des valeurs de notre profession.

J'ai souhaité rejoindre l'équipe des candidats soutenus par la Conférence pour que l'ordinalité se fasse entendre au plan national et pèse sur les orientations prises pour la profession, et ce dans l'intérêt des confrères.

Notre collège doit être l'expression de la force de nos ordres.



M. Christophe BORE

Prestation de serment : 31 janvier 1994
Barreau du Val de Marne (Créteil)

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Bâtonnier en 2014 et 2015
- Président de la Conférence régionale des Barreaux d'Ile de France en 2016 et 2017
- Président de la CARPA de l'Est Francilien depuis 2016
- Représentant des barreaux d'Ile de France au Pôle social de la Cour d'Appel de Paris et au comité de pilotage RPVA

Qualificatif : Rigoureux et volontaire

Sa devise : Un engagement loyal et déterminé au service des ordres et des confrères

Les raisons de son engagement au sein de la profession : L'envie de travailler en équipe au profit des Ordres et des confrères, de porter des projets innovants, notamment en matière de nouvelles technologies et de développement des applications informatiques, poursuivre un travail ordinal de plus de 15 ans, mettre en avant l'expérience tirée de la multiposulation parisienne

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Prolonger l'engagement ordinal au service de l'ensemble de la profession, s'enrichir des expériences menées dans chacun des barreaux et partager des expertises, rejoindre une équipe soudée et dynamique, animée par la même volonté de porter un projet cohérent respectueux de l'ordinalité et résolument orienté vers l'avenir, dans le souci de faire bénéficier l'ensemble des avocats de France d'un CNB engagé dans la défense des intérêts de toute la profession et de tous les territoires.



Mme Odile BORDIER

Prestation de serment : Avocat inscrite au Barreau de Chartres (28) depuis 1979, j'ai toujours œuvré pour la défense de la profession et des confrères.

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

Après avoir été Présidente de l'UJA D'E&L, j'ai intégré le Conseil de l'Ordre et ai été élue Bâtonnier au moment où le Barreau atteignait les 100 membres et la parité. Réélue depuis au Conseil de l'Ordre, j'ai exercé plusieurs mandats au Conseil d'administration de l'HEDAC, au Conseil de discipline de la Cour d'Appel de Versailles dont j'ai assuré la Présidence l'année dernière.

Actuellement Présidente de la CARPA depuis 5 ans, j'arrive en fin de mandat et pourrai donc consacrer plus de temps à cette nouvelle fonction si je suis élue.

Ayant exercé d'abord comme collaboratrice puis associée dans un cabinet de généraliste de province, je connais assez bien les problèmes rencontrés par les confrères et peux ainsi partager mes expériences.

Je suis engagée depuis plusieurs années dans la défense des Professions libérales au sein de l'UNAPL que je représente au CESER de la région centre ainsi que dans la défense de l'égalité professionnelle au sein d'une ONG (BPW).

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Je suis tenace et assez déterminée pour défendre la profession et les valeurs fondamentales qui doivent rester les nôtres telles que l'indépendance, le secret professionnel, la responsabilité, la compétence et le caractère libéral tout en évoluant dans nos pratiques professionnelles en ne se privant pas des nouvelles technologies qui s'ouvrent à nous.

Je crois beaucoup à une formation d'excellence pour valoriser nos spécificités afin de nous démarquer des autres professions juridiques qu'il ne faut pas concurrencer à mon sens au risque de perdre notre âme ; il faut plutôt démontrer que nous sommes indispensables et travailler en complémentarité.

L'indépendance passe aussi par l'indépendance financière et cela demande une meilleure rémunération de l'aide juridictionnelle mais il faudra trouver d'autres sources de financement à terme.

Conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest (C.B.G.S.O)

Cour d'appel d'AGEN : Agen, Gers, Lot - **Cour d'appel de BORDEAUX :** Charente, Bergerac, Bordeaux, Libourne, Périgueux - **Cour d'appel de LIMOGES :** Corrèze, Creuse, Limoges - **Cour d'appel de MONTPELLIER :** Béziers, Carcassonne, Aveyron, Montpellier, Narbonne, Pyrénées-Orientales - **Cour d'appel de PAU :** Bayonne, Dax, Mont de Marsan, Pau, Tarbes - **Cour d'appel de POITIERS :** La Rochelle-Rochefort, La Roche-Sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Deux-Sèvres, Poitiers, Saintes - **Cour d'appel de TOULOUSE :** Albi, Ariège, Castres, Tarn et Garonne, Toulouse - **Cour d'appel de NIMES :** Lozère

6 candidats

Mme Françoise ARTUR : Poitiers
Gérard BOUISSINET : Carcassonne
Gilles BOXO : Pyrénées orientales
Mme Françoise CASAGRANDE : Bordeaux
Jean-Luc FORGET : Toulouse
Mme Dominique de GINESTET : Dax



Mme Françoise ARTUR

Ma candidature s'inscrit dans la continuité de mes différents engagements syndicaux et ordinaires. Ces engagements m'ont permis, tout au long de ma carrière d'une trentaine d'années, d'acquérir une culture qui irrigue mon exercice professionnel.

Première femme élue Bâtonnière dans mon barreau, je suis heureuse par cette candidature de poursuivre mon chemin avec d'autres sur la voie de la parité.

Je souhaite apporter mon énergie et mon expérience dans cet hémicycle si particulier qu'est le CNB.

Favoriser les initiatives qui permettraient, enfin, d'harmoniser les relations entre nos représentations ordinaires et nationales, serait faire œuvre utile. Les avocats auront tout à y gagner.

De même l'exercice des fonctions de Bâtonnier permet de prendre conscience de la trop grande distance entre le CNB et les avocats : les dernières élections présidentielles doivent nous alerter sur les conséquences d'un désamour entre les politiques et les citoyens. Chaque avocat doit se sentir concerné par ce qui se décide

dans sa profession. C'est à cette condition que nous pourrions continuer à faire respecter nos valeurs dès lors que nous serons unis et puissants.

Ces valeurs inscrites dans notre serment nous protègent parce qu'elles sont au service de nos clients : il faut réitérer l'alliance avec le public, lutter pied à pied pour défendre et préserver une justice de proximité. La récente enquête organisée par la Conférence des Bâtonniers sur cette question nous y encourage. Il y a peu de chance que les pouvoirs publics nous soutiennent dans cette ambition : notre détermination doit donc être spectaculaire et publique.

Enfin, profondément attachée à notre profession et aux avocats j'aurai toujours à cœur de les défendre avec loyauté dans le respect de mes convictions et de mon mandat.



Gérard BOUISSINET

Prestation de serment : 22 décembre 1992
Barreau de Carcassonne

Fonctions ordinaires ou au sein d'institutions :

- Ancien bâtonnier de l'ordre (2013 -2014)
- Membre sortant du CNB (collège ordinal depuis le 01/07/2016)
- Vice-président de la conférence des bâtonniers du Grand sud -ouest (2016-2017)
- Président délégué de la CARPA de Carcassonne
- Membre du conseil de l'ordre

Qualificatif : Combatif, persévérant, loyal

Sa devise : Une énergie pour aider la profession au service de valeurs communes

Membre sortant du conseil national des barreaux, j'ai intégré cette institution en cours de mandat et je voudrai poursuivre le travail entrepris (notamment au sein de la commission règles et usages et aux services des bâtonniers) et plus encore m'investir pour que la profession de demain ne perde ni ses valeurs ni sa liberté.



Gilles BOXO

Prestation de serment : 30 janvier 1990
Barreau des Pyrénées Orientales

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Ancien membre du conseil de l'ordre (quatre mandats)
- Bâtonnier de l'ordre (2014/2015)
- Vice-président de la CBGSO
- Président du conseil régional de discipline des avocats du ressort de la cour d'appel de Montpellier.

Qualificatif : Exigeant

Sa devise : Transmettre

Les raisons de son engagement au sein de la profession : Je me suis engagé pour rendre à la profession ce qu'elle m'avait apporté, pour servir l'ordinalité et les confrères, participer à la gestion de la profession pour la défendre et maintenir la place de l'avocat dans notre état de droit dans le respect des termes de notre serment.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

J'ai sollicité le soutien de la conférence car aucune action ne peut être efficace sans un groupe homogène, une pensée et une action commune. Nous devons dans cet esprit agir au sein du conseil national des barreaux et constituer à cette fin un groupe fort, solidaire et déterminé.



Mme Françoise CASAGRANDE

Avocat au Barreau de Bordeaux depuis 1992, lors de la fusion des professions d'avocats et de Conseil juridique, ancien Conseil Juridique et fiscal depuis 1987.

J'ai créé mon cabinet de Conseil Juridique en 1987. J'exerce actuellement au sein d'une SCP, dénommée ESENCIA, avec de jeunes associés et collaborateurs.

Je me suis investie, dès 1992, au service de notre profession, tout d'abord, à la CARPA, pendant 20 ans, en tant que secrétaire du Conseil d'administration, puis Trésorière de la CARPA SUD-OUEST.

Pendant 6 ans, de 2001 à 2006, j'ai été également membre du Conseil de l'Ordre, et Trésorière du Conseil pendant les deux dernières années de mon second mandat.

Les deux années passionnantes passées en qualité de Vice-Bâtonnière, auprès du Bâtonnier Jacques Horrenberger m'ont conduit tout naturellement à souhaiter poursuivre mon engagement au service de notre profession.

Mon choix s'est porté sur le CNB, qui est l'institution représentative de notre profession, de tous les Avocats de France et auquel le législateur a confié des missions spécifiques

extrêmement importantes pour l'avenir de notre profession.

Ayant véritablement ressenti le sens et l'importance de l'ordinalité pendant mon mandat de Vice-Bâtonnière, et plus particulièrement au sein de la Conférence des bâtonniers ainsi qu'au sein de la Conférence régionale des bâtonniers du Grand Sud-Ouest, il m'est apparu évident de rejoindre l'équipe de candidats soutenus par la Conférence des Bâtonniers pour travailler au sein du CNB.

J'ai organisé mon activité professionnelle afin de disposer du temps nécessaire à cet investissement.



Jean-Luc FORGET

Prestation de serment : 1982
Barreau de Toulouse

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Bâtonnier du barreau de Toulouse 2003/2004
- Président de la Conférence des bâtonniers 2012/2013

Qualificatif : Engagé

Sa devise : « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas les faire, c'est parce que nous n'osons pas les faire qu'elles sont difficiles* » - Sénèque

Les raisons de son engagement au sein de la profession : La profession que j'ai choisi d'exercer n'est pas une profession comme les autres. Elle participe de l'effectivité de l'Etat de droit démocratique. Je me suis engagé pour défendre nos institutions ordinales parce qu'elles doivent assurer l'indépendance qui identifie l'avocat dans notre société.

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Je ne me résous pas à déplorer la faiblesse de nos institutions professionnelles. L'unité est une condition de la force. Elle ne peut s'établir que par la complémentarité et le respect réciproque des missions du CNB et des ordres. Avec le collège ordinal qui représente la diversité des barreaux, je veux porter cette exigence au sein de l'institution représentative de ma profession.

Portrait des candidats



Dominique de GINESTET

Prestation de serment : 1984

Barreau de Dax

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Bâtonnier en 2013 et 2014 je suis membre du Conseil de l'Ordre.

Ces deux années furent pour moi l'occasion de mieux appréhender les problématiques de notre profession, d'échanger sur son devenir mais aussi d'actions.

Les raisons de son engagement au sein de la profession :

A l'issue de mon mandat de bâtonnier j'ai été élue au Conseil National des Barreaux au sein du Collège ordinal pour la mandature 2015/2017.

Membre d'un barreau de 70 avocats, je connais les inquiétudes de mes confrères les partage dans mon exercice professionnel mais refuse la résignation.

Depuis mon élection au Conseil National des Barreaux, je suis membre de trois commissions :

La commission exercice du droit, au sein de laquelle j'ai en particulier participé à la création de la plateforme de consultation avocat.fr, aujourd'hui 1ère LEGALTECH de France, qui permet à tous les avocats de proposer leurs services sur internet, ainsi qu'à la rédaction du vademécum sur l'exercice du droit.

La commission accès au droit, où je défends que l'acteur essentiel d'un véritable accès au droit et à la justice est l'avocat.

La commission règles et usages au sein de laquelle j'ai été chargée depuis le mois de juillet 2015 des discussions avec les pouvoirs publics relatives au nouveau tarif de la postulation applicable aux procédures de saisies immobilières, de partage, de licitation et de sûretés judiciaires qui vient d'être promulgué.

Récemment, m'a été confiée la création d'un groupe de travail dans le cadre des négociations avec les services de l'Etat relatifs à la comptabilité analytique prévue par l'article R 444-20 du code de commerce et en particulier au périmètre d'application de celle-ci.

J'anime également un groupe de réflexion sur l'accès des avocats au Fichiers de l'Etat civil et les Services de la Publicité Foncière.

Durant trois ans au sein du Collège ordinal j'ai consacré une grande partie de mon temps aux missions qui me furent confiées et je souhaite continuer à servir notre profession à laquelle je suis fière d'appartenir.

Je m'engage si vous le décidez à accomplir ma mission avec application, et enthousiasme, je dispose je crois d'une bonne énergie et je sais me rendre disponible.

Mon engagement : Le collège ordinal, au sein du CNB, doit porter en concertation avec le bureau de la Conférence des Bâtonniers, la voix des barreaux.

Il y a trois ans, je m'étais engagée à me rendre disponible et à tacher d'être utile. Je me suis appliquée à l'être, dans le respect du mandat qui m'a été confié, et mon enthousiasme pour la défense de cette profession que j'aime reste entier.

Si vous décidez de renouveler ce mandat, je continuerai à servir avec détermination et sincérité et à poursuivre je l'espère les missions qui m'ont été confiées.

Journal des Bâtonniers & des Ordres

Édité tous les trois mois par la Conférence des Bâtonniers



Abonnement gratuit

Cabinet : Madame / Monsieur :
Prénom : Nom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mail : Téléphone :

« Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour mettre en œuvre ce droit, il vous suffit de nous contacter en nous précisant vos nom, prénom, adresse, e-mail : par mail à legiteam@legiteam.fr par courrier à LEGI TEAM, 17 rue de Seine 92100 Boulogne Billancourt »

AVOCAPI

UN CONTRAT RETRAITE DÉDIÉ AUX AVOCATS

UNE GESTION PERSONNALISABLE
POUR SE CONSTITUER UNE ÉPARGNE RETRAITE⁽¹⁾

► 2 MODES DE GESTION

- Une "gestion retraite" pour bénéficier d'une répartition automatique de son capital et d'une sécurisation à l'approche de la retraite.
- Une "gestion libre" pour se constituer une solution d'investissement personnalisée en choisissant parmi les supports d'investissement proposés.

► UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE

- Un support Sécurité en euros à la qualité reconnue ayant servi un rendement net de 1,50 %⁽²⁾ en 2016.
- Une sélection de supports dits en unités de compte⁽³⁾ de sociétés de gestion renommées pour investir sur les marchés financiers (différents secteurs d'activités, zones géographiques,...). Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

► À LA RETRAITE, UN COMPLÉMENT DE REVENU ADAPTÉ À VOS BESOINS

- 5 types de rentes garanties à vie pour percevoir des revenus complémentaires correspondant à vos besoins ("Rente Progressive" pour une majoration de la rente à 75 ans et 85 ans, "Rente Confort" pour s'adapter aux dépenses de ce nouveau mode de vie ...).
- 4 fréquences de versement au choix (annuelle, mensuelle...).

VOS CONTACTS :

ORADEA VIE tél. : 09 69 32 94 46⁽⁴⁾

La Prévoyance des Avocats – SCB mail : lpa@scb-assurances.com.



LPA PROTÈGE LES AVOCATS

LA PRÉVOYANCE DES AVOCATS,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
12 place Dauphine à Paris 75001



www.scb-assurances.com, Société de Courtage en Assurances,
Siège social : 47 bis D, Bd Carnot 13100 Aix-en-Provence, SAS
à capital variable minimum de 40 000 Euros. R.C.S. Aix-en-
Provence B 439 831 041 N° ORIAS : 07 005 717 www.orias.fr

Avec cet avis, un contrat d'assurance vie est conclu par La Prévoyance des Avocats auprès d'Oradea Vie.

(1) En dehors des cas prévus à l'article L. 132-23 du Code des assurances, le capital sera uniquement disponible à la retraite sous forme de rente. (2) Taux servi en 2016, promissaires et net de frais de gestion avant prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. (3) Oradea Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. En effet cette dernière, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat. Ces fluctuations peuvent ainsi entraîner un risque de perte en capital, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. (4) Service client du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 sans interruption, coût d'une communication locale – coût variable selon opérateur.

ORADEA VIE, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 430 435 669 RCS Nanterre - Siège social : Tour D2, 17 bis place des Reflets - 92919 Paris la Défense Cedex. Service Clients : 42, boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex

Conférence des Bâtonniers du Grand-Est

Cour d'appel de BESANCON : Belfort, Besançon, Jura, Montbéliard, Haute-Saône - **Cour d'appel de COLMAR :** Colmar, Mulhouse, Saverne, Strasbourg – **Cour d'appel de DIJON :** Chalon-sur-Saône, Dijon, Haute-Marne, Macon - **Cour d'appel de METZ :** Sarreguemines, Thionville - **Cour d'appel de NANCY :** Briey, Epinal, Meuse, Nancy – **Cour d'appel de REIMS :** Châlons-en-Champagne, Ardennes, Reims, Aube

2 candidats

Mme Hélène MARICHAL : Châlons-en-Champagne

M. Jean-François MERIENNE : Dijon



Mme Hélène MARICHAL

Née en 1964 à Château-Thierry, ville natale de Jean de la Fontaine, tel le roseau de la fable, je plie mais ne romps pas !

Membre du Barreau de Châlons-en-Champagne (60 avocats) depuis 1993, j'ai créé mon cabinet avec un associé en 1996.

L'intérêt que je porte à l'organisation de notre profession est né en 2005 lors de la Convention Nationale de Marseille.

Depuis lors, j'ai exercé diverses fonctions ordinales, puis Bâtonnier en 2013-2014, et Présidente de La Conférence Inter régionale des Bâtonniers du Grand Est depuis le 1er janvier 2016 (jusqu'au 31 décembre 2017).

Après 25 ans d'exercice, je reste convaincue que notre profession, par les qualités individuelles de ses membres et sa déontologie collective, dispose des ressources et des valeurs nécessaires pour affronter toutes les transformations de notre société sans perdre son âme.

C'est dans cet esprit résolument optimiste que je présente ma candidature au Conseil National des Barreaux en espérant pouvoir participer plus spécialement aux travaux de deux commissions :

« l'accès au droit », où je porterai la voix des petits et moyens Barreaux et des petites structures, dont la pérennité assure la diversité et un maillage territorial concret, permettant l'égal accès effectif des citoyens au droit et à la justice dans tous les territoires, ce qui passe par une profession d'Avocat économiquement forte, et une Institution judiciaire restaurée.

« Prospective » avec pour objectif de faire prévaloir des solutions de bon sens, mais étayées par une connaissance plus approfondie des données actualisées globales, mais aussi locales et sectorisées de notre profession, analysées dans une approche scientifique pluridisciplinaire, ce qui nécessite de renforcer les moyens de L'Observatoire, en collaboration étroite avec la Conférence des Bâtonniers.



M. Jean-François MERIENNE

J'ai 52 ans.

Je suis marié, père de trois enfants.

J'ai prêté serment en 1992 au Barreau de Dijon.

J'exerce actuellement au sein de la SCP Merienne Rignault Djambazova.

Mon Cabinet a pour activités dominantes, le droit du travail, le droit commercial et le droit de la construction.

J'ai été Bâtonnier du Barreau de Dijon de 2012 à 2013.

A l'issue de mon bâtonnat, j'ai été élu Membre du Bureau de la Conférence pour une durée d'un an.

Puis j'ai été réélu pour un mandat de trois ans, qui arrivera à expiration à la fin de l'année. Je suis Président de la Commission Formation de la Conférence des Bâtonniers pour la 3^{ème} année.

Je crois en l'institution du CNB.

Je suis hostile à un Ordre National.

Le CNB correspond à la diversité de notre Profession.

Il a beaucoup fait pour la profession depuis 23 ans, notamment sous les Présidences Benichou, Iweins et Wickers.

Je crois en un collège ordinal fort, uni, représentant sans faille l'Ordinalité et la Conférence des Bâtonniers.

Vous pouvez être assurés de ma totale loyauté vis-à-vis de la Conférence et des décisions qu'elle prendra.

Je m'engage à me battre sur le sujet de la territorialité.

Aucun barreau ne gagne à en voir disparaître un autre.

Je suis pour la proximité.

Et je suis aussi pour la mutualisation qui n'affaiblit pas les barreaux mais, au contraire, les renforce.

Je serai, si je suis élu, particulièrement investi dans la formation et dans l'avenir de la collaboration libérale qui est en danger (je suis pour un renforcement du rôle de l'Ordre dans le contrôle de son équilibre).

Conférence Régionale des Bâtonniers des Hauts de France (COBHAF)

Cour d'appel de DOUAI : Arras, Avesnes-sur-Helpe, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Saint-Omer, Valenciennes

Cour d'appel d'AMIENS : Amiens, Beauvais, Compiègne, Laon, Saint-Quentin, Senlis, Soissons

2 candidats

M. Gonzague de LIMERVILLE : Amiens

Mme Marie-Laure VIEL : Saint Quentin



M. Gonzague de LIMERVILLE

Bâtonnier à deux reprises – des barreaux d'Abbeville puis, dix ans plus tard, après la réforme de la carte judiciaire, d'Amiens –, j'ai été, à ce titre, le témoin et l'acteur privilégié des remarquables énergies qui animent les avocats, de la nécessité des valeurs dont ils sont porteurs et garants, et des innombrables obstacles qui jalonnent leur route, parfois douloureusement.

Je suis convaincu que si la présence d'un bâtonnier et d'un ordre est nécessaire dans chacun des tribunaux de grande instance de France, il devient néanmoins indispensable de mutualiser davantage les moyens et le travail effectué, notamment par les services des ordres et les membres des conseils de l'Ordre, afin d'éviter de disperser inutilement des enthousiasmes et des temps consacrés à nos Confrères qui, s'ils étaient réunis, seraient susceptibles de donner encore davantage à la profession la place qui doit lui revenir et la voix qu'elle se doit de porter et de permettre à nos Confrères d'exercer leur métier dans des conditions plus conformes à leurs talents.

Opiniâtre et pragmatique, je crois pouvoir apporter au Conseil National des Barreaux du temps, quelques idées, la volonté de travailler ensemble, et la voix de confrères qui font face à leur avenir sans peur, mais avec la volonté de conserver les principes essentiels qui fondent notre serment, en dépit des formes très variées de nos exercices respectifs, le tout dans la loyauté et l'unité

Les Ordres constituent l'un des trésors de notre profession d'avocats ; il convient de ne pas dilapider l'énergie de ceux qui s'y consacrent.



Mme Marie-Laure VIEL

Prestation de serment : 9 décembre 1991

Saint Quentin (02)

Fonctions ordinales ou au sein d'institutions :

- Membre du conseil de l'Ordre, Bâtonnier (2009-2010),
- Membre du bureau (2011-2016) et Vice-Présidente de la Conférence Nationale des
- Bâtonniers de France et d'Outre-Mer.

Si je devais me définir :

Je dirais que je suis POSITIVE et DETERMINEE.

Si je devais ne retenir qu'une devise :

« Avec envie, passion, volonté, solidarité et unité, construire est possible »

Les raisons de son engagement au sein de la profession :

Je suis et j'aime être Avocat.

N'est-ce pas suffisant pour avoir envie de s'engager au service de notre profession ?

Pourquoi avoir rejoint l'équipe de candidats soutenus par la Conférence :

Après 6 années de responsabilités au sein du bureau, je sais que c'est à la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer que les Ordres s'y défendent.

Mais j'ai aussi appris, que la voix des Ordres, si elle veut être clairement entendue, doit être impérativement portée au sein de l'institution représentative de la profession.

Pour ce faire, il nous faut organiser un collège ordinal fort, soudé, véritable « bras armé » de l'Ordinalité au sein du Conseil National des Barreaux.

C'est dans cette perspective et pour défendre notre déontologie, notre indépendance, nos territoires et une vision résolument positive et dynamique de notre profession que j'ai rejoint l'équipe des candidats soutenus par la Conférence.

Actions et initiatives

— Avocatour —

Le barreau du Havre a organisé le 9 septembre son « Avocatour » : tournée festive en bus, empruntant les codes d'une tournée musicale, pour se faire connaître et véhiculer l'idée que sont présents, au Havre, des « professionnels compétents et efficaces », comme l'indiquaient leurs banderoles.

Il ne s'agissait pas de consultations gratuites mais d'une manifestation visant à améliorer la visibilité de la profession au niveau local en se tenant à la disposition des citoyens de la ville pour les informer du rôle des avocats et leur donner tous renseignements utiles.



— Actions diverses du barreau de Bobigny —

Voilà plusieurs années que le barreau de Seine-Saint-Denis se mobilise contre la situation de TGI de Bobigny et ses lenteurs par manque d'effectif, notamment en matière de divorce. Alors qu'à Paris la procédure peut être réglée en deux mois, à Bobigny, elle en prenait de six à douze. Valérie Grimaud, bâtonnier de Seine-Saint-Denis réclamait réparation contre ces dénis de Justice. Elle a obtenu gain de cause. Le tribunal a reconnu que le déni de Justice était constitué en raison des délais anormaux et du préjudice et a condamné l'Etat dans au moins onze des cas plaidés par l'avocate. Ce sujet a fait l'objet d'une large couverture médiatique en octobre.

Autre sujet de mobilisation pour le barreau de Seine-Saint-Denis à la rentrée : les premières comparutions d'étrangers au pied du tarmac à Roissy avec l'annexe du TGI de Bobigny ouverte en zone aéroportuaire.

Enfin, rencontres et réunions ont été conduites par magistrats, greffiers et avocats dans ce même barreau début octobre afin d'alerter la Chancellerie du sous-effectif sans précédent de greffiers dans ses tribunaux, qui ralentit le travail de tous et pénalise le justiciable. Là aussi l'occasion pour le barreau de Seine-Saint-Denis de prendre la parole dans les médias.

— Journée de consultations à Toulouse —

Le barreau de Toulouse a, quant à lui, été à l'initiative de plusieurs manifestations parmi lesquelles : une journée de consultations gratuites sur la place publiques le 20 septembre – 324 consultations ont été dispensées à cette occasion – ; une participation au salon de l'immobilier ; ainsi qu'une remise des

prix d'innovation de l'incubateur du barreau de Toulouse, le 12 octobre. Une rentrée chargée dans la cité rose également.

— La Justice prédictive en question à Macon —

Le barreau de Macon a accueilli le 28 septembre une réunion sur la Justice prédictive, ses risques et sa réalité, au cours de laquelle est intervenue Madame Grayot-Dirx, vice-présidente de l'Université de Bourgogne et professeur de droit.

— Gastronomie et droit dans la Drôme —

Dans le cadre de Valence en gastronomie, événement annuel d'une semaine qui permet aux participants de goûter des menus proposés par les grands chefs du département, le barreau de Valence, a signé une convention de partenariat avec la Banque populaire pour réaliser des manifestations communes et être notamment présente à celle-ci avec un stand.

A l'occasion du congrès des maires de la Drôme les 18 et 19 octobre ce même barreau disposait d'un stand pour promouvoir les avocats locaux.

Enfin, l'ensemble des avocats de Valence, magistrats, élèves et professeurs de droit ont été conviés à une conférence débat animé par Philippe Bilger (photo ci-dessous), avocat général honoraire, et Dominique Fournier, haut conseiller honoraire sur l'indépendance des magistrats et de la Justice et des médias.



— La rentrée de la conférence régionale de l'Ouest —

Par ailleurs, la Conférence régionale de l'Ouest, s'est réunie les 29 et 30 septembre. Au programme de ces journées, entre autre : une intervention du bâtonnier Philippe Le Goff sur le management des professions libérales, un point sur le financement de la formation professionnelle par le bâtonnier Jean-René Kerloc'h, une information sur la réforme de la carte judiciaire ainsi qu'un résumé des modalités de vote et du fonctionnement du CNB. Etait également inscrit à l'ordre du jour : une intervention du bâtonnier Yves Avril sur le procès des avocats turcs, la désignation d'un comité de pilotage restreint sur la convention sur la communication électronique et un point sur la Situation carcérale au sein des cours d'appel d'Angers et de Rennes (rapport du bâtonnier Philippe Joyeux et intervention de Dominique Raimbourg, ancien président de la commission des lois à l'Assemblée nationale).

BarOTech dans les starting blocks

Dans le cadre de son implication dans le développement du logiciel métier BarOTech, le Barreau de Hauts-de-Seine a créé un portail dédié aux demandes d'inscription, d'omission et de démission. Intégré à son nouveau site M@ Toque (www.matoque92.com), il est une simple interface destinée à collecter des informations et à les restituer, mais il n'a pas vocation à remplacer notre logiciel métier. Ce nouveau portail prépare l'avenir : le zéro papier, la reprise automatique des données dans notre futur logiciel métier et la GED (BarOTech). Ce travail se situe dans la continuité du système garde à vue mis en ligne en 2012, permettant aux avocats de choisir en ligne le jour de leur permanence et du système de déclaration en ligne de formation continue délivrant des attestations après contrôle de l'Ordre, lancé en 2015.

Depuis cette année, ce barreau est présent sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) et les avocats peuvent retrouver nos colloques sur YouTube (ex. colloque droits des détenus, mai 2017).



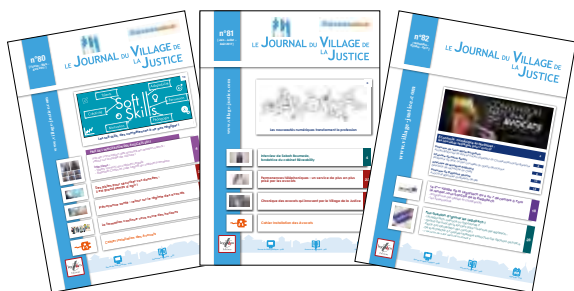
Coopération entre les avocats rouennais et ceux de Ningbo

Le 25 septembre le barreau de Rouen a signé, dans le cadre d'une cérémonie officielle à la maison de l'avocat, un accord de coopération avec l'association des avocats de la ville de Ningbo. Voilà 27 ans que cette ville portuaire du nord-est du Zhejiang, en Chine, a un accord de jumelage avec la capitale normande, qui permet aujourd'hui de créer des liens étroits entre avocats.

A cette occasion le barreau rouennais a reçu les 25 et 26 septembre une délégation d'une dizaine de personnes, avocats et fonctionnaires.

Vous êtes à la recherche de réponses sur le management de votre cabinet

Abonnez-vous gratuitement
au
Journal du Village de la Justice



1^{er} journal dédié
au Management d'un cabinet
d'avocats :

vous y trouverez des dossiers pratiques,
l'actualité de la profession,
des offres d'emploi, l'Agenda Juridique...



Cabinet : Madame / Monsieur :
Prénom : Nom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mail : Téléphone :

Abonnement gratuit au Journal du Village de la Justice

« Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour mettre en œuvre ce droit, il vous suffit de nous contacter en nous précisant vos nom, prénom, adresse, e-mail : par mail à legiteam@legiteam.fr par courrier à LEGI TEAM, 17 rue de Seine 92100 Boulogne Billancourt »

L'agenda de la conférence

Agenda : n'oubliez pas de noter les prochains rendez-vous de la Conférence

Assemblée générale de la Conférence

24 novembre 2017

La prochaine assemblée générale de la Conférence se tiendra à Strasbourg, le 24 novembre. Rendez-vous pour une journée de débats et d'échanges à la maison de l'avocat de la capitale alsacienne. L'occasion également de découvrir son célèbre marché de Noël.

Déontologies croisées des magistrats et des avocats

30 novembre 2017

La Cour de cassation organise avec le support de la Conférence des Bâtonniers, le **30 novembre prochain**, un colloque dédié aux Déontologies croisées des magistrats et des avocats.

Au programme : une première partie intitulée « Une relation troublée » identifiera les acteurs et leurs difficultés à se parler ainsi que les situations plus complexes d'affaires médiatiques ; la seconde partie portera sur « l'éthique et la discipline ».

Toutes les tables rondes seront suivies de débats avec la salle.

Programme complet et inscription via le site www.courdecassation.fr

Séminaire des dauphins

8 et 9 décembre 2017

L'évènement annuel réunissant tous les futurs bâtonniers, le séminaire des dauphins, se déroulera cette année à l'UIC (Paris, 15^e) les 8 et 9 décembre.

Au programme une journée d'échanges et de formation. De quoi se familiariser pour tous les dauphins avec la Conférence des Bâtonniers, ses services, ses missions et son personnel et être armés pour bien démarrer leur mandat dans les meilleures conditions.

Assemblée générale statutaire

26 et 27 janvier 2018

L'assemblée générale statutaire 2018 qui se tiendra les 26 et 27 janvier, comme tous les ans dans les confortables salons et salles de réception du Westin (Paris, 1^{er}).



Et si vous twittiez ?

TWITTER est désormais un réseau social incontournable pour communiquer et être vu. Suivez la Conférence des Bâtonniers sur TWITTER (adresses en couverture) et créez le compte TWITTER de votre Ordre.

Retrouvez toutes les informations, programmes et formulaires d'inscription sur la rubrique dédiée du site internet de la conférence
www.conferencedesbationniers.com

La conciergerie de la profession...



Praeferentia, la Centrale de référencement nationale des avocats, a un peu plus de cinq ans.

Avec un site neuf, des offres qui se multiplient, cet outil est là pour **faciliter le quotidien** des avocats et des cabinets.

Certains l'oublient, d'autres ne le savent pas, Praeferentia est une **association gérée par la profession**.

Loin d'être un opérateur privé auquel elle est parfois assimilée, **son seul but** est de **regrouper et de fédérer les Barreaux** afin d'**obtenir pour tous**, structures modestes ou gros cabinets, **des tarifs habituellement réservés aux grands groupes**.

Et tout cela gratuitement pour les avocats et les Ordres !

Aujourd'hui avec 140 barreaux adhérents, Praeferentia a une vraie force de négociation pour aboutir à des accords-cadres qu'aucune structure, même la plus importante, ne peut obtenir par elle seule.

Environ **900 000 euros d'économies** ont été réalisées en 2016 par environ 3500 cabinets sur les seuls comptes « Fournitures de bureau ».

L'un des emblèmes de Praeferentia sont en effet les **fournitures de bureau** ; à juste titre avec 30 % d'économie proposée en moyenne sur ce compte.

Du concret ? l'exemple du prix du papier copie en juillet 2017

Ce sont aussi plus de 80 prestataires, motivés par la profession d'avocat, son évolution et ses enjeux, dans tous les domaines utiles à l'activité des cabinets : Automobiles, Agence de voyages, copieurs, logiciels,

meubles, défibrillateurs, accueil téléphonique, conseil en développement de clientèle, création de site internet, E-réputation, Informatique, téléphonie, câblage, visio conférence, crèches et gardes d'enfants à domicile, dispositif d'aide à la personne, déplacement, location de voitures... ainsi que des offres shopping-loisirs, sport, traiteur, vins et champagnes ou encore imprimerie.

Ces derniers mois, Praeferentia s'est considérablement développée pour répondre à vos attentes, être encore plus performante et devenir LA CONCIERGERIE de la Profession.

- **Nouveau site**, plus fonctionnel et pratique ;
- **Connexion simplifiée** via l'adresse mail déclarée à votre ordre et un mot de passe ;
- **Nouvelles fonctionnalités** mises en place, historique de commande, recherche par mots clés, etc. ;
- **Création de comptes pour les assistantes** qui passent les commandes ;
- Création d'un mode **Grand compte** pour les très grosses structures ;
- Mise en place d'une **centrale logistique dédiée aux avocats** nous permettant de maîtriser les livraisons et d'offrir environ 9800 produits, issus en majorité de Staples mais aussi d'autres fournisseurs avec un taux de satisfaction de 98,5 %
- Petites annonces.

Que dire de plus pour décrire un **service d'exception** que bien des professions nous envient ?

REJOIGNEZ-NOUS sans tarder ! : n'hésitez pas, passez le mot à votre assistante ou à votre office manager...

Envoyez-nous vos dernières factures (de fournitures par exemple) ; nous vous adresserons un devis comparatif et vous mesurerez de vous-même la différence.

Une adresse : www.praeferentia.com

Un contact : a.cuisance@gmail.com - 06 21 56 65 50

Alain CUISANCE

Délégué general PRAEFERENTIA

Le Petit Journal de la Conférence des Bâtonniers

*D'anciens bâtonniers, membres actifs de la conférence,
se sont vus remettre récemment des décorations*

Bâtonnier Gonzague de Limerville



Le 22 septembre, le bâtonnier Gonzague de Limerville, ancien bâtonnier d'Amiens, a été fait chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

Bâtonnier Hélène Marichal



Le 29 septembre, le bâtonnier Hélène Marichal, présidente de la conférence régionale du grand Est s'est vu remettre le titre de chevalier de l'ordre national du Mérite.

Bâtonnier Olivier Fontibus



Le 29 septembre, le bâtonnier Olivier Fontibus, ancien bâtonnier de Versailles et membre du bureau de la Conférence s'est vu remettre la décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

Henri Gerphagnon



Le 5 octobre, Henri Gerphagnon, a été promu au rang de chevalier de la Légion d'honneur.



Avocat, vous êtes « obligé » d'adhérer à une AGA...
mais vous êtes libre de la choisir.

40 ans
Depuis



À VOS
CÔTÉS
1977-2017

L'ASSOCIATION DE GESTION AGRÉÉE CRÉÉE PAR DES AVOCATS POUR DES AVOCATS

En 1^{ère} année, vous ne payez que 110 € TTC et vous évitez 25 % de majoration de votre revenu imposable.

Offre valable du 1/01/2017 au 31/12/2017 pour tout avocat qui adhère à l'ANAAFA au cours de sa 1^{ère} année d'activité (pour tout avocat relevant du régime micro-BNC, la cotisation annuelle est de 60 € TTC).

Cette année la Juris'Cup avait la forme olympique



150 voiliers étaient inscrits dans l'esprit traditionnel qui allie sport et convivialité. Le droit, la voile et la communication par l'image se sont positionnés en même temps sur la ligne de départ.

Marc Pajot, médaillé olympique et vainqueur de la Route du Rhum, était présent dès l'ouverture du colloque avec le préfet de région, entouré de marins de très hauts niveaux dont Charline Picon, Médaille d'or de planche à voile. La thématique proposée était orientée sur l'intérêt pour l'entreprise à communiquer par la voile sportive qui apporte un message dynamique en images de la plaisance sous toutes ses formes. Le programme d'intervention riche n'a pourtant pas éclipsé les juristes à la barre de cette 27^e édition particulière. En effet cette Juris'Cup arrive à la fin de Marseille Capitale Européenne du Sport 2017 et le comité olympique avait annoncé la veille que Marseille serait la ville olympique des épreuves de voile en 2024.

Le ministère de la Justice avait affrété pour la première fois un gréement aux côtés de celui du barreau de Marseille et de celui de la Conférence nationale des Bâtonniers. La régata s'est courue avec le cœur. Depuis plusieurs années le barreau de Marseille et la Juris'Cup développent des partenariats solidaires afin que de belles causes profitent de sa notoriété, notamment avec la Ligue contre le cancer, Axa Atout Cœur et la Fondation de France.

Sur l'eau, comme sur terre, les avocats ont mis le cap tous ensemble vers l'année olympique.

Geneviève Maillet

Bâtonnier du barreau de Marseille

L'assurance de votre sérénité

SCB

SOCIÉTÉ DE COURTAGE
DES BARREAUX



**Créée par les avocats pour les avocats,
la Société de Courtage des Barreaux
est le courtier de la profession.**

**Nous gérons les contrats d'assurances indispensables
à l'exercice de votre activité :**

- Responsabilité Civile Professionnelle et Non Représentation de Fonds souscrits par les Barreaux
- Assurance Fiducie
- Assurance Multirisque Bureau
- Assurance Perte de Collaboration
- Assurance de la Solidarité des Associés et Prévention des difficultés des cabinets
- Assurances RCP Complémentaires jusqu'à 90 M€

SCB | 47 bis D Bd Carnot | CS 20740 | 13617 Aix-en-Provence cedex 1

Tél. : 04 13 41 98 30 | Fax : 04 13 41 98 31 | contact@scb-assurances.com | www.scb-assurances.com

S.C.B. Société de Courtage en Assurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 005 717 - www.orias.fr





OFFRES D'EMPLOIS

Voici une sélection d'annonces en cabinets d'avocats.
Retrouvez ces annonces et bien d'autres chaque jour, sur toute la France,
sur www.village-justice.com/annonces

RECHERCHE COLLABORATEUR(TRICE) - DROIT RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE – MARSEILLE

La cabinet **De Angelis et associés** souhaite recruter un(e) collaborateur(trice) afin de renforcer son équipe.

Les activités dominantes seront le droit de la responsabilité civile professionnelle et le droit des assurances.

Une première expérience dans ce contentieux ou à tout le moins dans le contentieux de la responsabilité civile est nécessaire.

Un esprit de synthèse, des qualités de présentation et d'adaptation ainsi qu'une maîtrise de votre expression écrite et orale seront des critères déterminants.

Le poste nécessitera une mobilité importante pour des déplacements réguliers dans le quart sud-est du territoire et ponctuellement des déplacements plus lointains.

Notre souhait est d'inscrire cette relation professionnelle dans le long terme avec des possibilités d'évolution en termes de rémunération.

Profil recherché :

- Titulaire du CAPA
- Titulaire du permis de conduire
- 3 ans d'expérience minimum
- Rigueur, esprit de synthèse, faculté d'adaptation, maîtrise de votre expression écrite et orale
- Autonomie dans la gestion de votre travail

Si vous souhaitez postuler, merci d'adresser votre CV et une lettre de motivation circonstanciée sous référence « C-RCP/DA/villagejustice » à associes@scpdangelis.fr.

AVOCAT(E) COLLABORATEUR/TRICE EN DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (H/F) – SCHILTIGHEIM

Le cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX & LLORENS recrute un(e) Avocat(e) Collaborateur/trice en Droit Public des Affaires (H/F) avec une expérience d'au moins 3 ans.

Spécificités et compétences souhaitées :

- Droit public avec une dominante en contrats publics et en droit de la responsabilité des constructeurs,
 - Être autonome, Rigoureux, Organisé.
- Poste à pourvoir immédiatement

Si vous êtes intéressé et motivé, merci d'envoyer votre lettre de motivation et votre CV par courriel à a.nimsger@scl-avocats.com sous référence « villagejustice »

COLLABORATEUR (COLLABORATRICE) AVOCAT (H/F) – TOURS

Notre Société d'Avocats, **Société VACCARO ET ASSOCIES**, orienté vers une clientèle d'entreprises à l'échelle nationale, tant au titre d'une activité plaidante que de conseil recrute pour son établissement de Tours un Collaborateur (collaboratrice), Avocat, activité dominante en Droit Commercial, Droit des Sociétés

Une expérience et une formation diversifiée ou de type classes préparatoires constituent des atouts.
Rigoureux(se) et positif(ve) vous disposez d'une solide formation au métier d'Avocat, de qualités rédactionnelles et d'expression.

Vous voulez prendre des responsabilités, travailler en équipe et participer au développement de ce secteur en croissance de notre cabinet : rejoignez-nous!

Nous adresser un curriculum vitae avec une lettre de motivation et envoyer les candidatures par e-mail en postulant à contact@vaccaro-avocats.com sous référence « villagejustice ».

AVOCAT DROIT DE L'ENVIRONNEMENT H/F – NORMANDIE

Badenoch & Clark, cabinet de conseil en recrutement et évaluation de cadres et dirigeants, recherche pour son client, grand cabinet d'avocat français, dans le cadre de l'évolution de l'activité du département environnement un avocat droit de l'environnement au sein de direction régionale de Normandie H/F.

Votre mission :

La personne intégrera le cabinet (bureau de CAEN ou de ROUEN) pour développer rapidement cette activité et traiter des missions de conseil et contentieuses dans ce domaine, auprès d'une clientèle de PME/PMI et grandes entreprises françaises et étrangères du secteur de l'industrie, des services, du secteur agricole et vinicole...

Missions de conseil et de contentieux dans le domaine du droit de l'environnement industriel : ICPE, déchets, eau, carrières, sols pollués...

A ce poste, le développement à un rôle important. Le candidat doit être capable d'entretenir et de développer des contacts étroits avec la clientèle existante et de tisser de nouvelles relations afin de poursuivre le développement de la matière.

Il s'assure de la bonne synergie et du partage des informations. Il travaille en lien étroit avec les différents avocats des bureaux de la région.

Votre profil :

- Vous justifiez d'une expérience de l'ordre de 5 ans acquise en cabinet d'avocat sur une spécialisation droit de l'environnement.
- Sens des responsabilités, souplesse et qualités organisationnelles vous aideront à jouer pleinement votre rôle de conseil proactif au sein de cet environnement passionnant et évolutif.
- Compte tenu de l'internationalisation du Cabinet, un niveau d'anglais courant est requis pour ce poste.

Merci de candidater en ligne à <https://badenoch-clark.contactrh.com/jobs/150/22380912>.

AVOCAT DROIT SOCIAL (H/F) – CHARTRES

Le Cabinet **BRUNET SCHMID SELAS**, composé de deux associés, recherche pour son établissement secondaire situé à Chartres, un Avocat en DROIT SOCIAL (H/F), de 2 à 5 ans d'expérience, titulaire d'un 3^{ème} cycle universitaire en droit social, ou d'une expérience dans ce domaine.

Activité de conseil et de contentieux, au profit d'une clientèle de startups, TPE/PME nationales et internationales et de particuliers (essentiellement des Cadres et dirigeants).

La pratique de l'anglais et/ou de l'allemand serait un complément appréciable.

Rémunération selon profil.

Rigueur, qualités rédactionnelles et enthousiasme indispensables.

Merci de contacter Me Céline Brunet par email en postulant par email à cbrunet@brunet-avocat.com (réf. « villagejustice ») ou courrier au 39, rue Pierre Nicole – 28000 Chartres.



ENTREPRISE

La force d'un groupe
pour entreprendre ensemble



Partenaire des avocats depuis plus de 30 ans

RC Professionnelle, Assurance des locaux, Assurance Perte de Collaboration

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - Sièges sociaux : 14 boulevard marie et alexandre oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.



ENTREPRISE



LexisNexis®

Lexis 360®

La solution de recherche intelligente

#AVOCAT STRATÈGE

L'INNOVATION

AU SERVICE DES AVOCATS

Lexis 360® repose sur un **moteur de recherche intelligent**, qui comprend les concepts juridiques et leurs relations.

Optimisez votre **stratégie juridique** avec **JurisData Analytics** : la nouvelle option d'**analyse prédictive** de la jurisprudence.

TOUTE L'EXPERTISE

LEXISNEXIS

Profitez des **fonds JurisClasseur**, encyclopédies et revues, qui couvrent **tous les thèmes du droit**.

Accédez à la **base de jurisprudence la plus complète** et aux analyses **JurisData**.